Groupe de pilotage : Première réunion

le Mercredi 28 Mars 2007 à l'ESCI à Bourg en Bresse

C O M P T E - R E N D U

Associer les acteurs du territoire pour renouveler l'offre d'habitat

Associer les acteurs du territoire pour renouveler l'offre d'habitat

Réunion du 28 Mars 2007

Programme de la journée

Tel qu'annoncé lors de la convocation à la réunion

CDRA du Bassin de Bourg en Bresse
Action 20.3 / axe 2 / objectif 2

Associer les acteurs du territoire pour renouveler l'offre d'habitat

(développement durable, qualité environnementale)

Groupe de Pilotage

Première réunion

Mercredi 28 Mars 2007 à 16 h

au siège de Cap3b
(Syndicat Mixte de Développement du Bassin de Bourg-en-Bresse)
Actiparc, 68 Av. de Parme à Bourg-en-Bresse
(accès par le rond-point au nord d'Alimentec)

PROGRAMME

16 h — Accueil des participants
Contexte de l'action dans le cadre du Contrat de Développement Rhône-Alpes
par Bernard Perret, Conseiller syndical Cap3b, Vice-président de l'Agglo

16 h 15 — Introduction
Finalités de l'action, modalités proposées, présentation de la séance
par Nicole Singier, Directrice du CAUE de l'Ain,

16 h 30 — ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie)
Généralités, Actualités
L'Approche Environnementale de l'Urbanisme
Démarche, exemples et réseau en Rhône Alpes, aides financières, modalités
par Jacqueline Roisil, ingénieur ADEME
Présentation d'un film sur " l'AEU" : une opération en cours dans l'agglomération de Rennes

17h — Ville de Bourg
Vers des projets d'habitat conçus dans un esprit de développement durable
par Philippe Morel-Lab, Maire-Adjoint chargé de l'aménagement de l'espace urbain et environnemental
par Jacques Monnet, Chef de division, Urbanisme, aménagement, construction

17 h 15 **Tirand**

par Laurent Ayrinhac, responsable de programme, SAIEM, aménageur
par Tekhné, Grégory Cluzel, concepteur pour les approches environnementales
avec Bourg Habitat, maître d'ouvrage,
et Tekhné, Stéphanie Perrin-Chanel, Thierry Roche, architectes

17 h 45 **Les Berges de Bouvent**

par François Couturier (SCCV Groupe Floriot / Brunet Éco-Aménagement)
par Paul Barbier, Agence d'Architectes Associés
avec le Bureau d'Etudes Odissée
avec Louis Mainaud, paysagiste

18 h 15 Débat général du Groupe de pilotage

Les choix de démarche pour constituer et faire vivre le réseau d'acteurs, mode d'emploi

Les acquis, les attentes,
Validation des thèmes proposés pour les séances ouvertes,
Propositions pour les exemples présentés, les choix d'intervenants,
Repérage de nouveaux participants,
Evaluation de formules pour les journées ouvertes (durée, lieu, visites ? ...)
Modalités de préparation de la Charte

18 h 45 **Pot de clôture**

offert par Cap3b

Dans le cadre du Contrat de Développement Rhône-Alpes avec Cap3b, Syndicat Mixte du Bassin de Bourg-en-Bresse, le CAUE, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ain, conduit une action visant à donner au territoire les meilleurs atouts pour renouveler l'offre d'habitat dans un esprit de développement durable et de qualité environnementale.

Nous souhaitons favoriser les contacts entre tous ceux qui contribuent à la qualité : élus, maîtres d'ouvrages, professionnels, services et associations.
Ce réseau s'appuiera sur un premier cercle d'acteurs déjà engagés dans ces démarches, le "Groupe de Pilotage", réuni pour la première fois ce 28 Mars. Progressivement, il s'ouvrira à ceux que ces thèmes intéressent en proposant des conférences ou des visites.

En deux ans, il est prévu de tenir 8 réunions du Groupe de Pilotage dont 4 élargies à un public plus nombreux.
À l'issue de cette période, un document, tel qu'une "Charte", devra pouvoir être signé entre les représentants des différents acteurs du territoire. Il constituera vis à vis du public un affichage de la volonté commune d'aller plus loin et, entre les signataires, une sorte de code "de bonne conduite" pour mieux réussir.

CDRA du Bassin de Vie de Bourg en Bresse
Action 20.3 / axe 2 / objectif 2

Associer les acteurs du territoire pour renouveler l'offre d'habitat

(développement durable, qualité environnementale)

Le projet consiste à accroître la capacité du territoire à réaliser des opérations d'habitat de bonne qualité environnementale, et de mieux s'inscrire dans un projet général de développement durable.

Il doit permettre de lancer immédiatement des démarches démonstratives (les approches environnementales de l'urbanisme) et d'organiser des rencontres régulières entre élus et professionnels autour de thèmes bien documentés.

Une Charte sera rédigée, signée publiquement, un programme d'action sera proposé.

I - Accompagnement de 5 collectivités pour l'approche environnementale de l'urbanisme (AEU)

L'ADEME aide la mise en place d'AEU pour cinq collectivités. Le CAUE assure son relais. Des bureaux d'études sont sélectionnés. Ils sont placés auprès de la maîtrise d'ouvrage pour apporter les éléments objectifs de conduite des projets d'aménagement.
Les AEU permettent d'intégrer aux projets d'aménagement des critères environnementaux qui favoriseront des réalisations de qualité.
Les communes de Pont d'Ain et de Saint Denis les Bourg sont déjà engagées dans cette démarche. Trois collectivités peuvent encore être retenues.

II - Mise en place et animation d'un réseau d'acteurs

À terme, le territoire doit disposer d'un réseau d'acteurs sensibilisés, informés, pouvant, ensemble, s'engager dans des démarches et des procédures environnementales de qualité. Ce sont à la fois des élus, des organismes acteurs, des professionnels.

Ce réseau est, au démarrage, composé de deux types de groupes :
1) un "noyau dur" chargé de la réflexion menant à la Charte et de toutes propositions pour l'action, dit "groupe de pilotage", composé de ceux dont l'activité démontre une expérience certaine.
2) un groupe ouvert et extensible de dialogue participant à des séances d'information, dont l'intérêt pour ces démarches est manifesté.

La première phase de l'action (jusque fin 2008) doit permettre la réalisation d'un programme de rencontres, appuyé sur des exposés et visites, et la rédaction d'une Charte.

III - Préparation et rédaction d'une Charte

Cette Charte, actualisant et complétant d'autres documents sur le territoire, doit permettre l'affichage de volontés communes et la mise en place d'un code de conduite entre acteurs. Une définition d'objectifs sur le territoire (délais / moyens) sera effectuée ainsi que la mise en place d'un programme d'actions (réalisations, communication) qui pourront être reprises dans le cadre de l'avenant au CDRA, mais aussi par les collectivités concernées.

La Charte devra pouvoir être signée publiquement en janvier 2009.

Associer les acteurs du territoire pour renouveler l'offre d'habitat

Réunion du 28 Mars 2007

Liste de présence

LISTE PRÉSENCES RÉUNION DU 28/03/07

Présents :

M. ALONZI Florian, Odissée

M. AULNER Gérard, SEMCODA, représentant M. LEVY Gérard

M. BOURRASSAUT Patrick, Directeur de Cap 3 b

M. BRETON Xavier, Maire-adjoint de Bourg, Commission Habitat CDRA

M. BREVET Christian, Bourg Habitat, représentant M. LUEZ Jean-Luc

Mme BRUNET Adeline, Cap 3 b

Mme BURTIN Martine, Communauté de communes de Montrevel

M.CABOT Frédéric, plombier, chauffage/energies renouvelables

M. CARLET Olivier, Entreprise Ain Environnement

M. CARRIERE Florent, Hélianthe

Mme CARTON Sylvie, Agglo de Bourg

M. CHAPON Sylvain, , Gaz de France Rhône-Alpes, représentant M. LESCARBOURA Philippe

Mme CHARQUET Elisabeth, Directrice de l'ADIL de l'Ain

Mme COLAS Christine, Maire de Confrançon

M. COLIN Dominique, DDE de l'Ain

M. COLTICE Stéphane, Courrier Economie

M. CORNET Antoine, Maire de Servas, Commission Environnement CDRA

M. COUTURIER François, Brunet Eco-Aménagement

Mme DALLY-MARTIN Agnès, Urbaniste

Mme DEVES Valérie, Grand Lyon, Mission Ecologie

Mme DEVRIEUX Valérie, SCOT de Bourg-en-Bresse

M. DRESIN Paul, Maire-adjoint à Saint Denis les Bourg, Commission Habitat CDRA

M. DUVERNE Yves, Maisons Floriot, représentant l'UNCMI

M. FERRY André, Maire de Pont d'Ain

M. FONTENEAU Bernard, Communauté de Communes de Montrevel

M. FROMONT Claude, Communauté de Communes de Montrevel, Cap 3 b

M. GALLET Gérard, Maire de Curtafond

Mme GARDE Géraldine, Mairie de Pont d'Ain

M. GENNERI David, Fédération du BTP, représentant M. BRUNET Joël

M. GERBE Jacques, Président de l'Association des Architectes de l'Ain

M. GLAIZAL Bertrand, Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain

Mme GOUILLOUX Lucie, Patrimoine des Pays de l'Ain

Mme GRANGE Nathalie, CAUE de l'Ain

M. GUERRY Joël, Enerpol Ingenierie

M. HOULLIERE Arnaud, CAPEB Rhône-Alpes

M. JACQUET Claude, Maire de Chaveyriat, Commission Habitat CDRA

M. JAMBON Christian, Maire de Vandeins

M. LAURENT Christophe, PIROUX Industrie SA

Mme LIOULT Mathilde, CAUE de l'Ain

M. LOPVIP Thomas, Association Touristique du Revermont / CPIE

M. MAGNIEN Grégoire, Architecte

M. MONNET Jacques, Mairie de Bourg

M. MOREL LAB Philippe, Maire-adjoint à Bourg

M. OLIVIER Gérard, AVENA

M. PAUGET Jean-Marc, Bourg Nature Environnement, représentant M. JOLY Christian

M. PERDRIX Pierre, Maire de Treffort-Cuisiat

M. PERRET Bernard, Agglo/Cap 3 b

Mme PIRAT Caroline, Strates, représentant M. BERLOTTIER Jean-Vincent

M. PONCIN Philippe, Scierie Poncin SARL

M. RANÇON Jean, Maison-d'En-France, représentant M. COMTET Jean-Paul

M. RAVAT Georges, Radio Tropiques

M. RENAUD Philippe, Cabinet Morel, représentant M. EPINAT Michel

M. RIDET Christian, Chambre de Métiers, représentant M. CORMORECHE Pierre

Mme ROISIL Jacqueline, ADEME Rhône-Alpes

M. SAEZ Jean-François, Electricien

M. SAUNIER Guy, FIB 01

M. SAVI Pierre, CAUE de l'Ain

Mme SINGIER Nicole, Directrice du CAUE de l'Ain

M. SOUPE Daniel, Pépinières Daniel Soupe

M. THOMASSON Louis, maire-adjoint de Péronnas, représentant M. CHANEL Christian

M. VIOLET Michaël, Bureau d'études ETAMINE

M. WOLF Frédéric, Fédération du BTP

Excusés :

M. BARBIER Paul, Architecte

M. BUELLET Michel, Président de l'Agglo de Bourg

M. CHAIZE Patrick, Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain

M. CHAMBAUD Pierre, Président honoraire du CAUE

Mme CHATAIN Martine, DIREN Rhone-Alpes

M. CHAVY Gilbert, Président du Salon Régional de l'Habitat de Bourg

Mme CHEVRY Laure, Syndicat Mixte Bresse Revermont Val de Saône

M. CLER Michel, Consultant couleurs

M. GUILLEMONT Laurent, Conseil Régional / Antenne de Bourg

Mme LECOZ Florence, Service Aménagement, Conseil Général

Mme LE FLOCH Marianne, Conseil Régional Rhône-Alpes

Mme MENSAH Florence, Conseil Régional Rhône-Alpes

M. OURNAC Marc, Conseil Général

M. PESENTI Philippe, CAPEB 01

M. RABUEL Claude, Entreprise Rabuel Construction

M. VUILLERMOZ Serge, OPAC de l'Ain

Associer les acteurs du territoire pour renouveler l'offre d'habitat

Réunion du 28 Mars 2007

Introduction à la réunion

- par M. Bernard Perret, Maire de Viriat, Vice-Président de l'Agglo

- par Mme Nicole Singier, Directrice du CAUE

Département de l'Ain

MAIRIE DE

VIRIAT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VIRIAT, le 02 avril 2007

Réf. : BP/cl 07-102
Objet : Document d'introduction de Mr Le Maire

J'ai l'honneur et le plaisir de vous accueillir au nom du syndicat CAP 3B pour cette première réunion du groupe de pilotage, ou groupe de réflexion sur le thème du renouvellement de l'offre d'habitat au regard du développement durable et de la qualité environnementale.

Je voudrai vous saluer très globalement et vous remercier d'avoir répondu nombreux à l'invitation conjointe de CAP 3B, du CAUE de l'Ain et de l'ADEME

Je voudrai néanmoins présenter les excuses de Michel BUELLET, Président de l'Agglo, Vice Président et responsable de la Commission habitat de CAP 3B, qui ne peut être présent cette après midi et qui m'a demandé de le représenter.

L'action qui va être au cœur de nos débats de cette après midi « Associer les acteurs du territoire pour renouveler l'offre en matière d'habitat » s'intègre dans un projet de territoire, projet porté par le syndicat CAP 3B.

Je rappelle, pour mémoire, que ce syndicat se compose de plusieurs intercommunalités, la Communauté d'Agglomération de Bourg en Bresse, , les Communautés de Communes des Bords de VEYLE, de Bresse Dombes Sud Revermont, de Chalaronne Centre, Montrevel en Bresse, Pont d'Ain Priay Varambon, Treffort Cuisiat, et la Vallière.
En un mot, ce territoire est celui qui épouse notre bassin de vie et c'est ce périmètre qui a été jugé pertinent pour définir un projet de territoire. Celui-ci se décline autour de quelques grands axes comme :

- La position stratégique du territoire avec les questions sur les échanges et coopérations avec les autres territoires ou sur le rayonnement de la Ville Centre.
- Comme également la valorisation de notre cadre de vie en préservant la qualité et les ressources environnementales.
- Comme aussi, le développement d'une économie durable et créative
- Ou les enjeux liés aux ressources humaines du territoire.
- Dernier axe retenu : la dynamique de la vie locale et les solidarités entre territoires du syndicat.

Ce projet a fait l'objet au préalable d'un diagnostic partagé et est issu d'un travail important réalisé par plus de 250 élus et représentants du monde socio-économique et associatif. Ce travail considérable, avec plus de 60 réunions, commissions, ateliers, thématiques, est restitué dans une Charte : la Charte de développement du Bassin de Vie de Bourg en Bresse.

204, rue Prosper Convert • B.P. 80025 • 01441 VIRIAT Cedex • Tél. 04.74.25.30.88 • Fax 04.74.25.10.04

Ce projet est matérialisé également à travers un contrat, le contrat de développement du Bassin de Bourg en Bresse signé entre autre avec la région Rhône Alpes. Ce programme global est estimé à 30 millions d'Euros, et le montant du concours de la Région est fixé à 30% de cette somme.
L'une des particularités du projet est que la notion de Développement Durable s'impose comme un axe transversal à toutes les orientations.
Ce développement Durable, d'une manière générale, se définit à travers deux approches :

- Une approche un peu passive qui met en avant la notion de patrimoine, de patrimoine environnemental et surtout de transmission de ce patrimoine environnemental entre les générations.
- Et puis une approche un peu plus active, plus dynamique indiqué déjà dans l'expression même de Développement Durable où la notion de développement est mise en avant, en opposition à la décroissance ou à la stagnation et cette approche se fonde sur l'équilibre entre trois valeurs importantes : le social, l'économie et l'environnement .

Dès lors, le développement d'un de ces 3 thèmes ne peut se faire au détriment des deux autres.
Quand on lit la Charte, on voit que c'est bien cette approche du Développement Durable qui a été privilégié avec cette notion importante d'équilibre. Equilibre d'abord entre territoires urbains et ruraux et équilibre ensuite entre la volonté de promouvoir une économie créative et durable, la préservation de nos ressources environnementales et les enjeux liés aux ressources humaines.

Le thème de notre réunion de cette après midi s'inscrit donc complètement dans cette logique puisqu'il s'agit de voir ensemble comment accroitre la capacité du territoire à réaliser des opérations d'habitat de bonne qualité environnementale, de lancer des démarches démonstratives, et de mettre en place un réseau d'acteurs, tout ceci pouvant déboucher sur la signature d'un document de guide des bonnes conduites.

Je laisserai Nicole Singier, Directrice du CAUE de l'AIN détailler cette action et animer la suite de la réunion, la parole sera donnée ensuite à Jacqueline Roisil de l'ADEME qui abordera le thème de l'approche environnementale de l'urbanisme.

Philippe MOREL LAB, Maire Adjoint et Jacques Monnet chef de division, tous deux représentant la ville de Bourg en Bresse, évoqueront la façon dont la ville essaie de promouvoir l'esprit « Développement Durable ».

Nous évoquerons l'exemple d'une opération privée de construction de 69 logements à Bouvent. François Couturier de la Société Brunet Eco Aménagement et Paul Barbier architecte évoqueront leur volonté de promouvoir le développement durable dans l'acte de construire et peut être leur difficulté pour passer de leur volonté affichée aux actes.

Et la réunion se clôturera par un débat avec la salle, suivi du traditionnel pot de clôture offert par CAP 3B.

Je voudrai juste conclure en évoquant des actions mises en place par l'Agglo dans le cadre de sa compétence habitat.

J'ai la chance d'être Vice Président en charge notamment de ces questions d'habitat.

Je voudrai mettre en avant une action particulière sur laquelle l'Agglo s'est fortement engagée. Nous avons dans un premier temps et en lien avec l'ADEME, élaboré un référentiel qui fixe des objectifs qualitatifs à atteindre pour réduire les consommations énergétiques dans les logements et promouvoir les énergies renouvelables. Nous avons ensuite financé en partenariat avec l'ADEME et la Région, une assistance à maitrise d'ouvrage pour aider, accompagner les bailleurs publics à atteindre les objectifs fixés par le référentiel. Nous avons 4 opérations en cours et labellisées aujourd'hui, l'ensemble représentant une soixantaine de logements.

Notre démarche répond à un double enjeu :

- un enjeu environnemental en limitant les consommations
- un enjeu social avec la diminution des charges à payer pour les locataires.

Je dirais en conclusion que cette action a été reprise par ST Etienne Métropole et à été présenté dans un colloque portant sur le développement durable organisé par le CAUE de la Drôme à Valence.

Je laisse maintenant la parole à Nicole Singier pour la suite de la réunion, je vous remercie de votre écoute et précise en m'excusant d'avance que je serai contraint de partir à 18 h 15.

MAIRIE DE VIRIAT (01)

Bernard PERRET

Maire de VIRIAT

Vice Président de la Communauté
d'Agglomération de Bourg en Bresse

CDRA du Bassin de Bourg en Bresse
Action 20.3 / axe 2 / objectif 2

Associer les acteurs du territoire pour renouveler l'offre d'habitat

(développement durable, qualité environnementale)

Introduction à la première réunion du Groupe de Pilotage
le Mercredi 28 Mars 2007 à l'ESCI à Bourg-en-Bresse

Finalités de l'action, modalités proposées, présentation de la séance

par Nicole Singier, Directrice du CAUE de l'Ain,

Organisation

Cette action est portée par le CAUE de l'Ain dans le cadre du Contrat de Développement Rhône-Alpes du Bassin de Bourg-en-Bresse.

Il existe un "Groupe de Choc" sur lequel nous nous appuyons et qui a veillé à la préparation de cette réunion. Il est composé de : Patrick Bourrassault, directeur de Cap3b, Sylvie Carton, responsable du service Habitat et des gens du voyage à l'Agglo, Martine Burtin, responsable du développement local et de l'Agenda 21 à la Communauté de communes de Montrevel, Florent Carrière, responsable du Pôle Actions opérationnelles et accompagnement à Hélianthe, Valérie Devrieux, chargée de mission pour l'élaboration et le suivi du SCOT Bourg - Bresse Revermont, et Jacqueline Roisil, ingénieur à l'ADEME Rhône-Alpes.

Nous sommes aujourd'hui réunis en formation "Groupe de Pilotage", ce qui représente environ 140 personnes invitées.
Ces personnes sont, d'une part, des professionnels porteurs de démarches intéressantes en direct ou via leur fédération, confédération, organisme consulaire, interprofession, de démarches pédagogiques via les écoles et centres de formation, ou de démarches commerciales ou de communication. Nous avons invité les professionnels les plus actifs pour une approche maîtrisée de la qualité environnementale dans leur activité. Ce sont également des élus témoignant d'une expérience de Chartes paysagères sur leur territoire, comme ceux du Revermont et Vallée de l'Ain, ou de la Bresse et Val de Saône. Ils ont également permis la réalisation d'études et de documents de recommandations comme les fiches-conseil pour la réhabilitation architecturale (Revermont et Bresse), les recom-

mandations pour les lotissements (communauté de communes de Montrevel en Bresse) ou l'approche de la qualité du cadre de vie (communauté de communes de Treffort en Revermont).
Il y a maintenant les premiers élus engagés dans les "Approches Environnementales de l'Urbanisme" de l'ADEME, comme les communes de Pont d'Ain ou St Denis les Bourg ou celles qui souhaiteraient l'être.
Les élus et services de l'Agglo sont engagés en partenariat avec l'ADEME et la Région dans une aide pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la Haute Qualité Environnementale.
Les élus membres des commissions Habitat et Développement durable du CDRA ont également été sollicités.

Aujourd'hui, l'actualité ajoute des critères pour définir la qualité de l'habitat : qualité environnementale, développement durable.
Ces critères réorganisent notre réflexion mais n'annulent pas les préoccupations liées au développement rapide de notre territoire et aux transformations de notre cadre de vie.

Notre projet, dans le cadre du CDRA, est de permettre à ces différents groupes de se rencontrer, de connaître les initiatives, capacités et volontés des uns et des autres, de réfléchir ensemble pour aller plus vite, faire mieux, innover.

Contexte et buts de l'action en réseau

Dans ces domaines nouveaux, il ne s'agit pas de décréter une fois pour toutes ce que doit être "la qualité", mais de profiter de l'échelle et du dynamisme de notre territoire pour avancer plus vite, ensemble.

Ainsi, nous nous proposons de :
- animer une action plutôt que de réaliser une étude,
- mettre en mouvement des partenariats,
- faire partager la connaissance,
- acter des principes communs,
- communiquer avec les habitants,
- rechercher et valoriser des actions exemplaires.

Nous sommes déjà à plus d'un titre dans un territoire d'excellence :
la Communauté de communes de Montrevel en Bresse avait obtenu un des Rubans nationaux du Développement Durable pour la mise en œuvre de son Agenda 21, trois communes du Revermont viennent d'obtenir des prix nationaux (Pont d'Ain pour le déplacement et la sauvegarde de la Halle Malivert, Drom pour le réaménagement de son presbytère en logements locatifs avec chaufferie bois, et Treffort-Cuisiat pour l'aménagement de sa place publique).
Nous bénéficions de l'implantation de plusieurs entreprises de renom-

mée, qui ont des certifications ou savoir-faire rares et une capacité d'innover.
Nous avons également de grands maîtres d'ouvrage à rayonnement régional.
Enfin nous avons des associations actives qui interviennent dans un esprit constructif.

Mais ce réseau d'acteurs que nous nous proposons d'animer n'est pas un club :
- d'une part, il est ouvert et évolutif,
- d'autre part, il a une tâche à accomplir dans un délai : rédiger un document "Charte" (?) que puissent signer les différentes représentations à l'échelle de Cap3b et qui indiquera les volontés, buts, et les conditions pour aller vers une offre renouvelée d'habitat.
Cette "Charte" ou "Déclaration", s'appuyant sur des expériences concrètes et des débats, ouvrira des portes vis à vis des partenaires financiers, des habitants, elle permettra de déboucher plus vite et mieux sur de nouvelles opérations.

Premières observations

En organisant cette première réunion, nous avons pu voir déjà plusieurs phénomènes se produire : une contribution spontanée de description d'un produit nouveau (on en prendra connaissance), sorte de "mise au pot commun", d'apport d'information, une demande d'évoquer diverses questions allant de la toiture végétale (par les architectes et les entreprises) à la mixité intergénérationnelle (élus, associations)!

Ainsi, nous nous proposons d'instaurer un système de contributions que nous gérerons plutôt via notre site internet : apports d'informations et boîte à idées.
Pour cela nous proposerons un cadre opérationnel sous forme de fiches descriptives et de liens avec les sites de chacun. Ce service est en cours de montage. Dans les documents distribués aujourd'hui, nous avons, par exemple, placé une fiche d'information sur les toitures végétales établie par le CAUE et utilisable par tous pour convaincre des maîtres d'ouvrage.

Un autre phénomène est une réticence à présenter des opérations en cours et à décrire leurs difficultés. Le but de notre action est de bien comprendre ces difficultés et de faire des propositions pour y remédier.
L'objectif est d'aboutir à une qualité environnementale, sociale, paysagère, architecturale, mais aussi technique, des aménagements et de la construction, et ce dans un contexte économique satisfaisant et reproductible. Que celui qui sait déjà faire tout cela sans problème le dise! C'est donc en toute simplicité que nous devons faire part de nos expériences, de nos analyses et de nos attentes.

DOCUMENTS DISPONIBLES POUR LES PARTICIPANTS :

- Brochure "La Charte de paysage de la vallée de l'Ain"
- Brochure "Charte de qualité du paysage et du cadre de vie Bresse Revermont Val-de-Saône"
- Photocopie des articles de la charte de mise en valeur du Revermont et de ses abords"
- Brochure "Habiter en lotissement"
- Brochure "Fiches-conseils réhabitation de l'architecture Bresse/Val de Saône"
- Fiche conseil en rénovation pour le Revermont : "Fiche n° 1 : Comment refaire son toit ?"

(sur demande à la documentation du CAUE : "contact@caue-ain.com)

CAUE

Une équipe de professionnels du cadre de vie

Au service des collectivités

Créé par la Loi sur l'Architecture et mis en place par le Conseil Général de l'Ain, le CAUE a pour missions le conseil, l'information, la sensibilisation et la formation sur l'architecture, l'urbanisme et l'environnement.
Il intervient dans plusieurs domaines :

- Participation aux réflexions d'urbanisme
- Analyses d'intégration paysagère
- Préparation des schémas d'aménagement
- Programmation et évaluation préalable des projets
- Aide à l'organisation de consultations
- Accompagnement dans le suivi quotidien des évolutions du cadre de vie
- Ouverture sur les milieux professionnels et associatifs.

Au service du public

Les architectes-conseillers du CAUE se déplacent gratuitement sur le lieu des projets et dialoguent avec les particuliers :

- Conseils pour l'intégration architecturale
- Orientations pour les projets de construction ou de réhabilitation
- Informations techniques et culturelles à son Centre de Documentation
- Élaboration de fiches-conseil et de documents pratiques.

Des architectes conseillers répartis sur 5 secteurs géographiques du Département, une équipe technique renforcée.

CAUE : CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

Adresse : CAUE de l'Ain, 34 rue Général Delestraint, 01000 BOURG-EN-BRESSE
tel : 04 74 21 11 31, fax : 04 74 21 98 41
courriel : contact@caue-ain.com, site : www.caue-ain.com

Golf de Chamonix

Oslo Norvège

Musée d'histoire de la Vendée

Chaufferie bois - St Sauveur en Rue (Le Prieuré - Loire)

Maison à Gressw (Sopréma)

CAUE de l'AIN - fiche info : n°1

toitures végétales

De l'herbe sur le toit

La végétalisation de toiture est une technique issue des traditions nordiques (Norvège, Islande, Iles Féroé). Si les toitures végétalisées paraissent habituelles au nord de l'Europe, ce n'est pas le cas dans le sud. Malgré cet handicap culturel, le développement des toits à couverture végétale est en constante augmentation. Les propriétés environnementales sont les principaux atouts d'une toiture végétale.

Les 7 points forts des toitures végétales

La végétalisation des toitures conjugue écologie, esthétique et économie. Le choix de ce type de toiture permet de satisfaire plusieurs critères de la grille HQE (Haute Qualité Environnementale) :

1 - La rétention d'eau

La toiture végétalisée permet de réguler les eaux de pluie. Le principe de végétalisation fonctionne comme une éponge en retenant de 47% à 85% d'une chute de pluie suivant les saisons. On estime la rétention entre 20 et 100 litres d'eau au m², suivant les types de substrat. En ce qui concerne l'eau résiduelle, il y a un effet retard de 20 à 45 minutes lors de la restitution aux réseaux d'eau pluviale.

2 - Le confort thermique

La toiture végétalisée améliore l'isolation et l'inertie thermique du bâtiment. Une toiture végétalisée réduit à elle seule de 85 % la chaleur pénétrant dans un bâtiment le jour et de 70 % la chaleur sortant d'un bâtiment la nuit.

3 - Le confort acoustique

La couche végétale d'une toiture végétalisée filtre une partie des bruits aériens. La réduction des bruits aériens est de 5 dB(A) sous complexe végétal (un gain de 3 dB(A) divise le bruit par deux).

4 - La protection de la toiture

La végétalisation protège la membrane d'étanchéité des rayons ultra-violets et des chocs thermiques ce qui permet un prolongement de la durée de vie de la toiture.

5 - L'impact sur l'environnement

Les toitures végétalisées diminuent l'effet «îlot de chaleur» en milieu urbain, par la protection des toitures des rayonnements solaires et le rafraîchissement de l'air par l'évaporation de l'eau du complexe de végétation: 2.6 litres d'eau par m² et par jour. L'activité de la photosynthèse stocke le dioxyde de carbone et dégage de l'oxygène ce qui lutte contre la pollution. Les poussières présentes dans l'atmosphère sont fixées par les végétaux ce qui améliore la qualité de l'air.

6 - L'amélioration de la biodiversité

La végétalisation des toitures engendre de nouveaux espaces verts en milieu urbain et augmente la diversité biologique. Cette diversité botanique induit une augmentation des populations d'insectes, papillons, coléoptères, sauterelles... La présence d'insectes favorise celle des oiseaux. Les toitures vertes sont des milieux protégés où les oiseaux peuvent stationner ou nicher en toute tranquillité.

7 - L'impact esthétique

L'intégration paysagère d'une toiture par l'intermédiaire d'une végétalisation est fortement améliorée. La rupture visuelle entre la nature environnante et la toiture est amoindrie. En milieu urbain, l'intégration de toitures végétalisées améliore le confort visuel. L'intégration de végétation dans un contexte minéral augmente le sentiment esthétique.

Mise en garde :

- Une toiture végétalisée n'est pas une prairie sur un toit.
- Un substrat ne comporte pas de terre végétale.
- La végétation doit être adaptée au type de substrat.

Coupe type sur une toiture végétalisée

1. Végétation
2. Substrat
3. Filtre
4. Couche drainante
5. Etanchéité, anti-racines
6. Isolation thermique
7. Pare-vapeur
8. Elément porteur

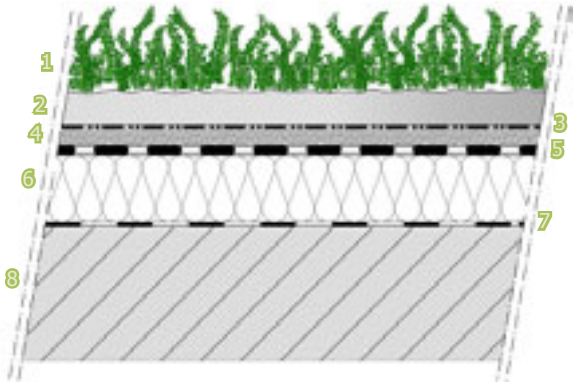

Liste des professionnels

- Association professionnelle

adivet :
Association pour le Développement et l'Innovation en Végétalisation Extensive de Toiture
61 rue Charlot - 75 003 Paris
Courriel : contact@adivet.org - Site : www.adivet.net

- Entreprises d'étanchéité de l'Ain

Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics de l'Ain
33 rue Bourgmayer - B.P.39 - 01 000 Bourg en Bresse cedex - Tel : 04 74 22 29 33
Courriel : btp.ain@wanadoo.fr - Site : www.btp-ain.ffbatiment .fr

- Entreprises principales et nationales de végétalisation

Ecosedum (végétalisation)
78, rue Nationale – BP 50062 – 57 192 Florange cedex
Courriel : info@ecosedum.com - Site : www.ecosedum.com

Ecovégétal (végétalisation)
Ferme d'Orvilliers – 28 410 Broué - Tel : 02 37 43 18 56
Courriel : contact@ecovegetal.fr - Site : www.ecovegetal.fr

Imperfrance (étanchéité + végétalisation)
Rue de la Plaine - ZI Roubaix Est - 59 115 Leers - Tel : 03 20 65 99 60
Courriel : info@imperfrance.com - Site : www.derbigum.fr

Le Prieuré (végétalisation)
41 160 Moisy – Tel : 02 54 82 09 90
Courriel : info@naturoof.com - Site : www.naturoof.com

Meple SA (étanchéité + végétalisation)
ZI du Moulin CD7 - 76 410 Tourville la Rivière - Tel 02 35 81 82 82
Courriel : meple@meple.com - www.meple.com

Sarnafil (étanchéité + végétalisation)
10, rue des Rosièristes - 69 410 Champagne au Mont d'Or - Tel : 04 72 18 03 00
Courriel : contact@sarnafil.fr - Site : www.sarnafil.fr

Siplast - Icopal (étanchéité)
12, rue de la Renaissance – 92 184 Antony - Tel : 01 40 96 35 00
Courriel : contact.fr@icopla.com - Site : www.siplast.fr

SMAC (étanchéité + végétalisation)
40, Rue Fanfan la Tulipe - 92 653 Boulogne Billancourt cedex - tel : 01 47 61 72 00
Courriel : contact@smac-acieroid.fr - Site : www.smac-acieroid.fr

Soprema Sopranature (étanchéité + végétalisation)
14, rue de St Nazaire - 67 025 Strasbourg cedex 1 - Tel : 03 88 79 84 85
Courriel : sopranature@soprema.fr - Site : www.sopranature.com

Pour en savoir plus : un dossier documentaire actualisé est consultable au centre de documentation du CAUE de l'AIN

Collège de Nantua

Lycée A. Bérard à Ambérieu

Sedum

Base nautique de Nantua

Musée départemental des Planons

CAUE de l'AIN
Conception-réalisation : **CAUE de l'AIN** janvier 2007
Courriel : contact@caue-ain.com
Tel : 04 74 21 11 31 Fax : 04 74 21 98 41

Tel :
04 74 45 20 90

BTP AIN
Courriel :
btp.ain@wanadoo.fr

F. I. B. 01
Courriel :
fib-01@wanadoo.fr

EXPOSITION

architectures nature
dans l'ain

Dans le département de l'Ain, utiliser le bois, c'est être cohérent avec l'étendue des forêts et la qualité de leurs productions. Le toit végétalisé renforce une conception environnementale de bâtiment. Les architectes de l'Ain conscients des nombreux atouts du matériau bois et de l'intérêt des toitures végétalisées les ont intégrés dans leurs projets ; l'exposition (réalisée à partir d'une enquête auprès des architectes de l'Ain) en montre de nombreux exemples. Les photographies prises par les photographes Véronique Nosbaum et Gilles Piel illustrent abondamment cette présentation. L'exposition a été conçue et réalisée par le CAUE de l'Ain en partenariat avec la Fédération du BTP de l'Ain, l'Association des Architectes de l'Ain et la Fédération Interprofessionnelle du Bois de l'Ain.

Titres des panneaux :

0. Panneau-titre
1. Maisons d'habitation
2. Habitats groupés
3. Loisirs : hébergement
4. Loisirs : activités
5. Ateliers
6. Bureaux
7. Ecoles
8. Crèches et écoles
9. Bâtiments techniques
10. Bâtiments techniques (suite)
11. Lycées
12. Lycées et collèges
13. Toitures végétalisées
14. Toitures végétalisées (suite)

DESCRIPTIF TECHNIQUE

Présentation : 15 panneaux plastifiés de 113 cm x 80 cm, support PVC 5mm, couleurs (ill. photos, carte).
Linéaire = 18 m (une seule face).

Accrochage : les panneaux, percés aux 4 angles, doivent être suspendus.

Conditionnement : les panneaux sont regroupés dans 4 sacoches plastiques, transportables en voiture.

CONDITIONS DE PRET

Prêt gratuit dans l'Ain, sinon forfait de 40 €. Transport et assurance à la charge du preneur (valeur de l'exposition = 4 500 €)
Gardiennage souhaité.
[Le CAUE de l'Ain peut mettre à votre disposition des grilles Caddie format 1m20 x 2m - Forfait de 40 € par semaine pour les grilles]

C.A.U.E. DE L'AIN
34 rue Général Delestraint
01000 BOURG EN BRESSE
Tél. : 04 74 21 11 31
Fax : 04 74 21 98 41
E-mail : contact@caue-ain.com

architectures nature dans l'ain

le bois

le végétal

une exposition conçue et réalisée en 2006 par le : CAUE de l'AIN

photographes : véronique nosbaum - gilles piel

courriel : contact@caue-ain.com

partenaires : BTP AIN · AAA de l'Ain · F. I. B. 01

remerciements aux propriétaires, habitants et utilisateurs des bâtiments photographiés.

l'ain Conseil général

Associer les acteurs du territoire pour renouveler l'offre d'habitat

Réunion du 28 Mars 2007

Exposé de Mme Jacqueline Roisil,

Ingénieur ADEME Rhone-Alpes

Présentation de la l'Approche Environnementale de l'Urbanisme

28 mars 2007 – Bourg en Bresse

Jacqueline ROISIL _ ADEME Délégation régionale Rhône Alpes
Energie et Territoires, Département de l'Ain

1. Contexte / ADEME

L'ADEME est un « outil » de l'Etat (Contrat d'objectifs 2007/2010) et développe des partenariats avec des entreprises et des collectivités, notamment à l'échelle régionale via le Contrat de projets Etat/Région 2007/2013.
Dans le cadre de la politique définie par le gouvernement, l'Agence a pour mission de susciter, animer, faciliter la généralisation des bonnes pratiques destinées à protéger l'environnement et à maîtriser l'énergie :

- Lutte contre la pollution de l'air
- La limitation de la production de déchets, leur valorisation
- La réalisation d'économie d'énergie et de matière 1ere, le développement des Energies renouvelables
- Le développement des technologies propres et économes
- La lutte contre les nuisances sonores

L'Agence travaille essentiellement sur le développement d'expertises et sa mise à disposition de tous les acteurs (développement de connaissances, actions de communication, de conseils et d'aides à la réalisation….)
Ses moyens financiers sont concentrés sur des aides à la décision, les actions exemplaires et sur l'information Grand public (mise en place du réseau des Espaces Info Energie – Hélianthe pour l'Ain)

D'une approche verticale (soutien par filières) qui a connue des fluctuations selon les contextes politiques et conjoncturels (chocs pétroliers,…) on s'oriente aujourd'hui vers des approches intégrées et transversales.
Par exemple, sur le domaine du bâtiment, le regard global nous amène à intégrer les préoccupations énergétiques pour des raisons tant environnementales, qu'économiques et sociales :

- Consommation des espaces naturels et ruraux, dégradation de la qualité des espaces naturels périphériques
- Consommation de matériaux et d'énergie épuisables, des ressources locales à redécouvrir
- Une activité économique porteuse, construction neuve en 2000 en France : 5,11 logements pour 1000 hab ; 2,7 en Italie ; 1,3 en Suède mais une filière en terme de métiers qui connaît des difficultés (peu attractifs…)

Le cadre législatif a récemment évolué et a introduit ces préoccupations avec la loi SRU, et notamment le PADD (logique de projet / mise en cohérence des politiques sectorielles…).

Le plan Climat engagé par le gouvernement en 2005, et renforcé fin 2006 énonce les efforts qu'il faudra mettre en œuvre dans le domaine des transports et du bâtiment, face à une demande d'énergie qui ne cesse d'augmenter.
Par ex : 600 à 1200 milliards d'euros d'investissements seraient nécessaires pour diviser d'un facteur 2 à 3 les émissions de GES de la totalité du parc de bâtiment existant (résidentiel et tertiaire).

Diviser par 4 les émissions des GES dans les bâtiments à l'horizon 2050 exige que l'ensemble du parc évolue. (Rappel : les secteurs résidentiels et tertiaire représentent 46 % de la consommation énergétique finale et 25 % des GES).
Ce qui se traduira par des actions prioritaires sur :

- Recherche sur des bâtiments neufs à basse consommation et à énergie positive (conception et technologies)
- Réhabilitation du parc existant (estimation de 400 000 logements par an jusqu'en 2030)

2. Des interactions fortes entre environnement et urbanisme

Un projet urbain ne saurait se concevoir sans le contexte environnemental dans lequel il s'inscrit. Développer l'habitat ou des activités sur un territoire génère nécessairement des impacts sur l'environnement. Dès lors, comment identifier et évaluer ces impacts avant même que les décisions d'aménagement soient prises et prendre les bonnes décisions pour les intégrer dans un projet urbain ?

Présentation de quelques illustrations sur les interactions entre urbanisme et environnement :

- Les choix d'urbanisation ont des conséquences importantes sur la structuration de la mobilité
- Les choix en matière de réseaux énergétiques structurent l'offre proposée aux futurs usagers
- Sur l'eau, on pense d'abord « diamètre des tuyaux » sans évaluer les conséquences de l'urbanisation sur le cycle de l'eau
- Sur les déchets, faute d'avoir anticipé sur les contraintes de la collecte sélective, il se pose des problèmes d'adaptation des locaux et des conflits d'usage de l'espace public

La corrélation entre densité et émissions de GES a été mise en évidence (cf. graphe)
De même, la forme d'habitat et son volume influent sur sa consommation énergétique…

L'AEU® mettra en évidence ces interactions et développera un diagnostic croisé basé sur des simulations, et fera des propositions de différents scénarii d'aménagement.
C'est une démarche, qui n'est pas une recette, ni une étude de plus, il s'agit d'accompagner des maîtres d'ouvrages. L'approche pédagogique et participative vis-à-vis des élus et des services techniques est essentielle.
De la même façon et à titre d'exemple, présentation de quelques principes :

- Intégrer les contraintes ou les atouts du climat en amont du plan de composition permet de disposer ensuite des conditions optimales pour poser des bâtiment bioclimatique ou à énergie positive.
- Mettre en évidence les potentiels de report modal, de mixité des fonctions, de proximité des équipements, de desserte TC, de liaisons modes doux piétons et cyclables

3. Dispositif d'accompagnement

L'AEU® permet aux collectivités d'identifier et d'évaluer les différents impacts environnementaux de leurs projets de planification urbaine et d'aménagement ainsi que les mesures et les actions à mettre en œuvre pour mieux maîtriser ces impacts, de la conception jusqu'à la réalisation des projets. Dès lors les préoccupations environnementales sont considérées comme des facteurs décisifs de nature à orienter l'économie générale d'un projet urbain.

C'est une approche pragmatique, l'AEU® s'inspire d'expériences de terrain : elle s'est construite avec les acteurs de l'aménagement et a suscité de multiples initiatives en région (60 en Rhône Alpes, avec notamment des partenaires engagés Grand Lyon, Métropôle Savoie, les CAUE).

Pour les modalités pratiques :
Se reporter à la fiche intitulée «Dispositif régional AEU®»

Dispositif régional AEU®

L'ACCOMPAGNEMENT DE L'ADEME

Rappel :

Outre l'expertise technique, l'ADEME apporte un soutien financier à l'AEU® qui consiste en une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage comprenant une phase de diagnostic environnemental, des recommandations pragmatiques et une animation de projet.

Un entretien préalable

Préalablement à chaque AEU®, l'ADEME rencontre le maître d'ouvrage afin de proposer une analyse du projet et de bien définir ensemble les objectifs et résultats attendus.

L'objectif de cet échange est d'identifier les opportunités et enjeux environnementaux inhérents au projet en phase amont. Cette analyse vise à définir les lignes directrices de la mission future de l'animateur AEU® : durée de la mission, modalités d'intervention (expertise, animation, …), thèmes à aborder, …et se traduit par la rédaction du cahier des charges de la mission.

Suite à cette rencontre, un cahier des charges « personnalisé » est proposé par l'ADEME à la collectivité et est validé en toute concertation.

Recours à des compétences reconnues

Pour réaliser les AEU, l'ADEME a mis en place un réseau de compétences et d'échanges et assure un cycle continu de formations.

Aussi, il est recommandé de s'appuyer sur ces compétences reconnues et expérimentées pour assurer la prestation AEU®.

Une liste de bureaux d'études peut être mise à disposition. Par contre, les modalités de consultation, ainsi que le choix du prestataire, restent libres conformément au code des marchés publics.

La consultation est lancée à l'initiative de la maîtrise d'ouvrage. L'ADEME peut être associer au choix du prestataire (avis, participation au jury…)

La demande de subvention intervient dès le choix du prestataire de l'AEU® et est préalable à l'acte d'engagement.

Modalités de suivi

Afin d'assurer un suivi qualitatif de la démarche, le maître d'ouvrage fait copie à l'ADEME de l'ensemble des rendus du prestataire et invite celle-ci à participer au comité de suivi de la démarche AEU®.

En Résumé :

Extrait de l'annexe de la convention entre le maître d'ouvrage et l'ADEME

« Respect du cahier des charges :

L'étude devra répondre au cahier des charges établi par la collectivité avec la collaboration de l'ADEME. Toute modification du cahier des charges fera l'objet d'un accord préalable de l'ADEME.

Conformément au devis établi par le prestataire.

Documents à rendre à l'ADEME :

- Les documents de suivi et d'analyse du projet seront transmis à l'ADEME au fur et à mesure de l'avancement du projet (voir contenu dans le cahier des charges)

- Rapport final avec une note de synthèse (voir contenu dans cahier des charges), sous forme papier et sous disquette ou CD-Rom au format Word.

Accompagnement de la démarche AEU® :

L'ADEME fera parti du groupe de travail AEU et sera invitée suffisamment à l'avance aux réunions de suivi du projet. Les documents préparatoires seront envoyés au minimum une semaine avant la tenue de la réunion. »

Aide financière

L'ADEME propose à la maîtrise d'ouvrage une aide financière maximale de 50 %, aide cumulable avec d'autres subventions publiques telles que les aides régionales dans la limite de 70 % du montant global de la démarche AEU®.

Ce coût est plafonné à 20.000 € pour les opérations d'aménagement et 50.000 € pour les démarches de planification.

Une demande de subvention distincte est à adresser à l'ADEME et à la Région Rhône-Alpes regroupant les pièces suivantes :

- « lettre de motivation » pour la mise en place d'une démarche AEU®,
- délibération du conseil municipal ou communautaire,
- devis du prestataire retenu suite à la consultation,
- RIB / SIRET.

Ce courrier doit être adressé :

- Pour l'ADEME, à l'attention du Délégué régional
  Délégation Rhône-Alpes de l'ADEME
  10 rue des Emeraudes
  69006 Lyon.

- Pour la Région Rhône-Alpes, à l'attention du Président de Région
  Région Rhône-Alpes
  Direction Energie Environnement
  78 route de Paris - BP 19
  69751 Charbonnières-les-Bains Cedex

Approche Environnementale de l'Urbanisme

Jacqueline ROISIL

ADEME

CAP 3B / CAUE de l'Ain

28 Mars 07

Approche

Environnementale

de l'urbanisme

Eléments de contexte

- Enjeux environnementaux
  - Caractère épuisable des ressources naturelles
  - Conséquence des pollutions sur la santé
  - Réchauffement climatique
- Enjeux économiques et sociaux
  - Secteur de la construction sollicité
  - Hausse des charges énergie

ADEME

Approche

Environnementale

de l'urbanisme

Eléments de contexte

- Loi SRU en 2000
  - Passage du zonage à un projet d'aménagement
  - Mise en cohérence
  Urbanisme / Habitat / Déplacement
- Protocole Kyoto 1997 – Plan Climat 2004
  - Réduire par 4 les émissions de GES d'ici 2050
  - Pour les constructions neuves : innovation technologique et information des usagers

ADEME

Interactions entre Urbanisme et Environnement

Approche

Environnementale

de l'urbanisme

Impact du type d'habitat sur les consommations énergétiques

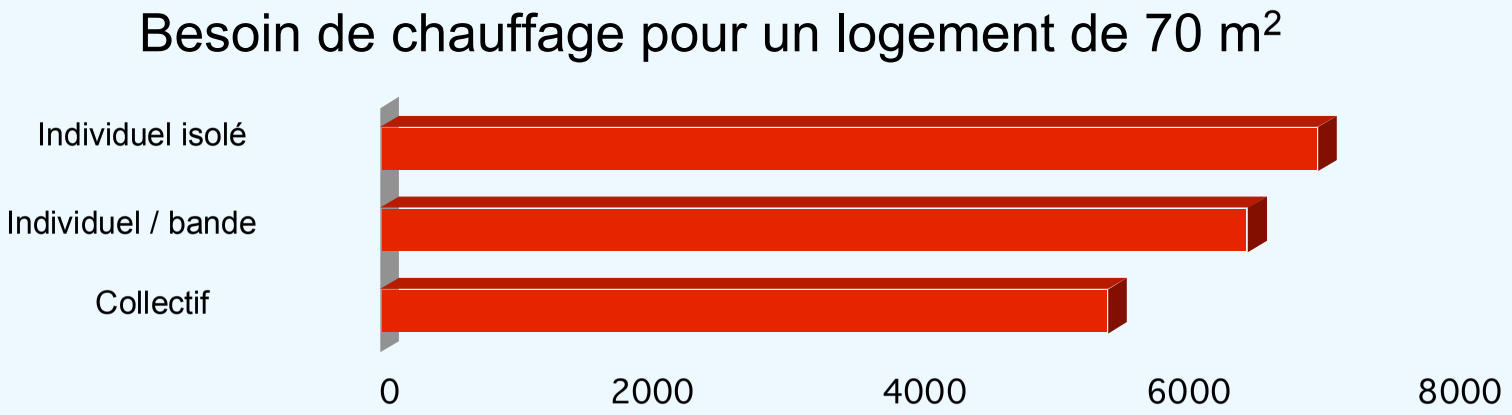

- **Le logement individuel en bande consomme environ 20% de plus qu'un logement collectif**
- **Le logement individuel isolé consomme environ 30% de plus qu'un logement collectif**

ADEME

Approche

Environnementale

de l'urbanisme

Interactions entre Urbanisme et Environnement

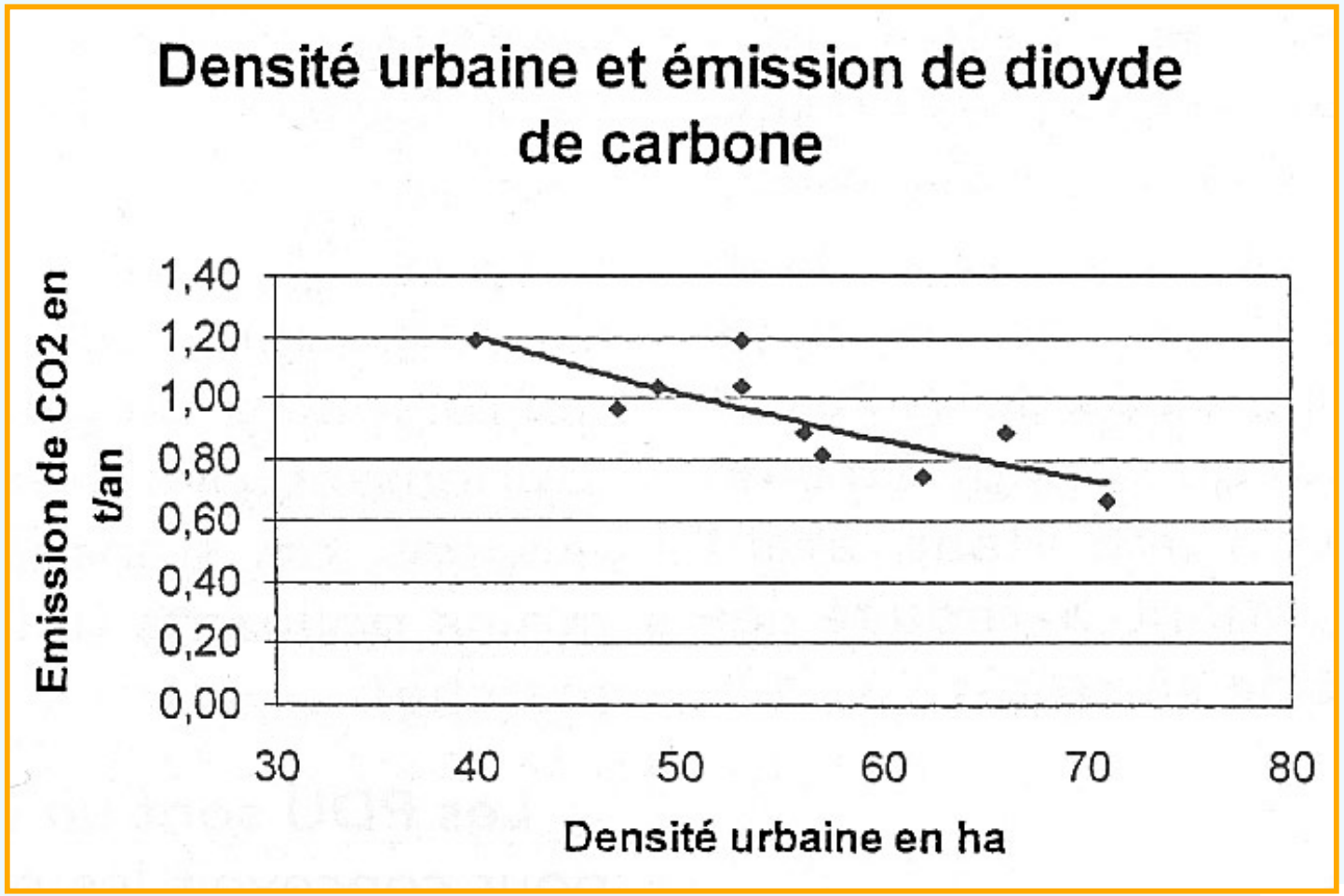

ADEME

Interactions entre Urbanisme et Environnement

Approche

Environnementale

de l'urbanisme

■ La prise en compte du climat et des énergies passives dans les documents d'urbanisme

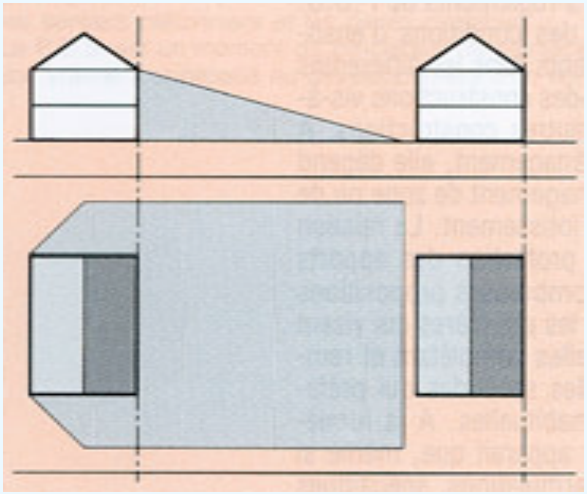

Exemple de contraintes de périmètre des ombres portées

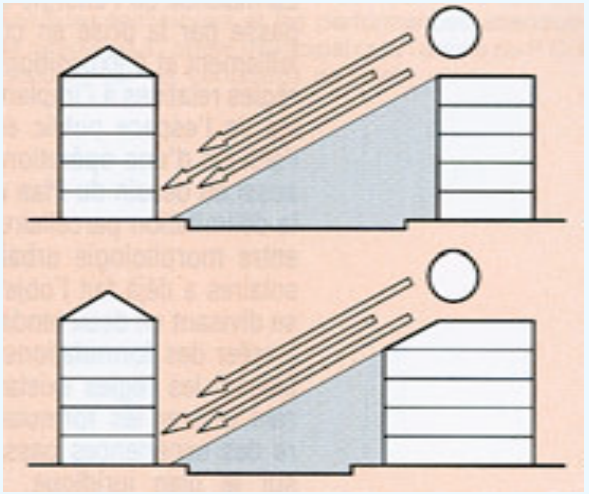

Exemple de contraintes d'alignement et de hauteur

ADEME

Approche

Environnementale

de l'urbanisme

Interactions entre Urbanisme et Environnement

■ Impact de la mobilité issues des formes urbaines sur les consommations énergétiques

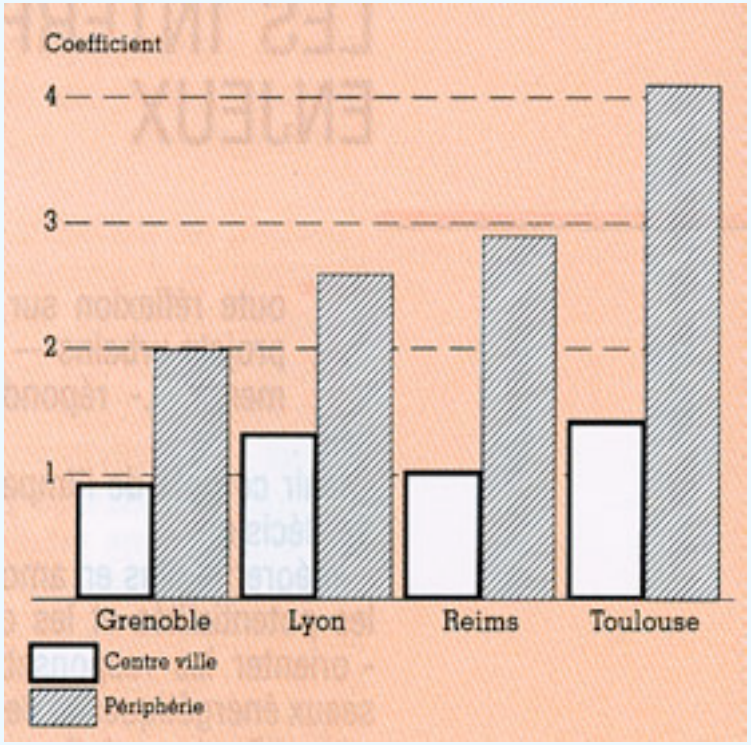

Source : STU, CERTU, IRT

Comparaison des budgets énergie-transport entre ville centre et périphérie

Des écarts de 1 à 3…

Un constat équivalent peut être fait si on compare deux zones périphériques l'une comportant des équipements de proximité et des TC, l'autre peu équipée et faiblement accessible

ADEME

Interactions entre Urbanisme et Environnement

Approche

Environnementale

de l'urbanisme

La prise en compte des besoins de déplacement peut réduire l'utilisation de la voiture

De courtes distances de parcours

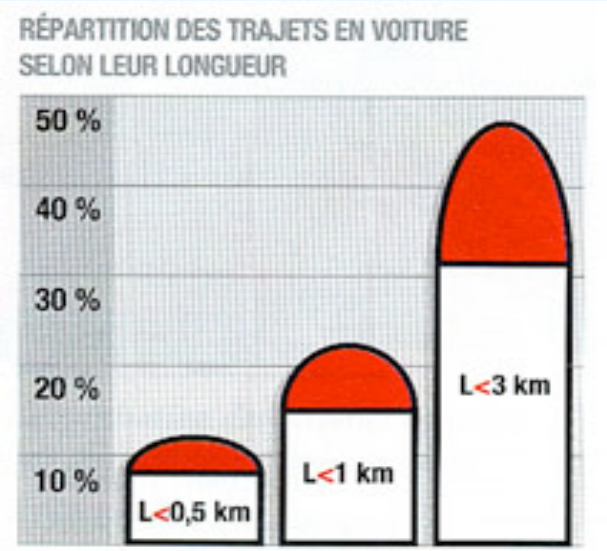

Des impacts sur l'énergie :

⇨ Un moteur froid engendre des surconsommations

⇨ des pratiques qui favorisent les encombrements

ADEME

Approche

Environnementale

de l'urbanisme

Dispositif régional AEU®

Outil d'aide à la décision

Assistance à maîtrise d'ouvrage

De l' amont

- ZAC, lotissements, zones d'activités, …
- PLU, SCOT

À la conception du projet

- Les choix d 'énergies
- La prise en compte du confort climatique
- La gestion des déplacements
- La qualité de l 'environnement sonore
- La gestion des déchets
- La gestion de l 'eau
- La prise en compte de la pollution des sols …

ADEME

Approche

Environnementale

de l'urbanis

Dispositif régional AEU®

Appui de l'ADEME et partenaires

En Amont : Aide à la rédaction d'un cahier des charges

50 à 70%

20 000 €

Méthodologie AEU®

Phase 1 : Diagnostic

Analyse du contexte naturel et urbain

Phase 2 : Principe d'aménagement

Définition des objectifs

Plan de composition / Forme urbaine

Phase 3 : Animation de projet

Suivi en phase de conception et de réalisation

Cahiers des charges cession de terrain

Un réseau régional d'experts

ADEME

Dispositif régional AEU®

Approche

Environnementale

De l'urbanisme

Bilan régional 2001-2006

- 60 opérations engagées dans cette démarche
- Des collectivités convaincues : Grand Lyon, Métropôle Savoie
- Transfert de compétences vers les CAUE, les Agences d'urbanisme …

Une diffusion nationale récente

ADEME

ENERGIES RENOUVELABLES FAISONS VITE ÇA CHAUFFE

L'Approche Environnementale de l'Urbanisme : une démarche globale et transversale

Acigné (35) - ZAC de la Timonière
Un dégagement au sol conséquent sous forme d'un espace naturel, d'une aire de jeux ou encore le long d'une voie principale, permet de compenser la hauteur du bâti et de diminuer l'impression de densité.

L' Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU®) est un outil d'aide à la décision et d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage pour faciliter la meilleure prise en compte des enjeux environnementaux dans les projets d'aménagement et les documents d'urbanisme. Elle a pour objectif de faire de l'environnement un élément fondateur des choix urbains. L'ADEME accompagne techniquement et financièrement les maîtres d'ouvrage désireux de mieux intégrer l'environnement dans leurs pratiques d'urbanisme.

Réconcilier urbanisme et environnement

Depuis les années 60, l'étalement urbain a été considérable, avec un impact environnemental souvent sous-estimé, notamment en termes de transports et de consommation énergétique. En effet, le transport « pendulaire » est un des premiers émetteurs de gaz à effet de serre et une maison individuelle consomme 30 % d'énergie de plus qu'un logement collectif, à superficie égale.

▶ Un cadre réglementaire incitatif

- La loi SRU « Solidarité et renouvellement urbain » du 13 mars 2000 rénove les pratiques d'urbanisme et institue de nouveaux outils (SCOT, PLU) qui permettent aux collectivités de mieux prendre en compte les aspects environnementaux et énergétiques dans leur réflexion de planification urbaine. Intégrés aux SCOT et aux PLU, le PADD, projet d'aménagement et de développement durable traduit cette volonté.
- La directive du 27 juin 2001 relative à l'évaluation environnementale des plans et programmes sur l'environnement et sa transposition récente dans la législation française en 2004-2005 (ordonnance et décret) formalise les attendus en matière de mesures à prendre pour éviter, réduire ou compenser les incidences négatives sur l'environnement et justifier au regard de l'environnement les partis d'aménagement.
- Le code de l'urbanisme prévoit depuis le 13 juillet 2005, un dépassement du COS pour les constructions remplissant des critères de performance énergétique.
- Dans le cadre du protocole de Kyoto, le gouvernement s'est engagé avec le Plan Climat 2004 à réduire par 4 les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050. Les collectivités sont incitées à introduire un volet « climat et adaptation » dans leurs documents d'urbanisme et leurs projets Bâtiments, Transports…

L'AEU®, avant tout une démarche

L'AEU® apporte au travers d'une méthode de conduite de projet, un questionnement et des connaissances qui allient expertises et concertation. Elle se présente comme une assistance à maîtrise d'ouvrage tout au long du processus d'élaboration du projet urbain.

ADEME
Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
RHÔNE-ALPES

Délégation régionale Rhône-Alpes : 10, rue des Émeraudes • 69006 LYON
Tél. : 04 72 83 46 00 • Fax : 04 72 83 46 26 • www.ademe.fr

Rennes (35) : parking relais et stationnement vélos à la Poterie

Les 4 étapes de la démarche

▶Etat des lieux

- identification des opportunités et des enjeux environnementaux inhérents au projet urbain,
- appropriation par tous les acteurs.

▶Orientations d'aménagement

- diagnostic croisé des enjeux et hiérarchisation,
- orientation et principes d'aménagement.

▶Transcription des orientations retenues dans les documents d'urbanisme et/ou les documents contractuels

▶Suivi et animation du projet

- définition des modalités de suivi des projets en phases de conception, de réalisation et d'appropriation par les habitants et autres publics.

Croiser les thématiques environnementales

L'AEU® aborde les problématiques environnementales en les croisant pour aboutir à un éventail de solutions possibles qui dépendent beaucoup des contextes locaux. Il s'agit d'une méthode globale, systémique et itérative prenant en compte les interdépendances entre thématiques et les interactions avec l'urbanisme.

▶Énergies et climat

A l'échelle d'un quartier et de son voisinage, la forme urbaine, l'aménagement, l'ensoleillement et les vents influencent très fortement la consommation énergétique.

❑ Objectifs et actions mises en œuvre :

- organiser et favoriser un aménagement qui contribue à l'efficacité énergétique en prenant en compte la topographie et l'implantation des bâtiments, des espaces en contrôlant les distances affectant l'ensoleillement sud des bâtiments et en intégrant la réflectance des sols (gris ou végétalisés) ;
- identifier les scénarios énergétiques par une estimation des besoins en énergie des futurs bâtiments (chauffage, eau chaude sanitaire, usages de l'électricité) et la définition d'objectifs de performances énergétiques ;
- mettre en place un éclairage économe en optimisant les besoins, en utilisant des luminaires adaptées.

❑ Interactions AEU® : choix modal et consommation d'énergie dans les transports…

▶Déplacements

La gestion des déplacements est un levier essentiel pour économiser les énergies, diminuer l'effet de serre et contribuer ainsi à la qualité du cadre de vie.

❑ Objectifs et actions mises en œuvre :

- développer des infrastructures qui privilégient les modes doux ;
- sécuriser le stationnement et les parcours à vélo en aménageant des parcs sécurisés et en organisant des trajets directs sur pistes cyclables à proximité des équipements et des commerces ;
- organiser et limiter les déplacements en voiture en élaborant un plan de circulation en lien avec les grands équipements, en organisant le stationnement et le co-voiturage ;
- optimiser l'usage des transports en commun et développer l'intermodalité.

❑ Interactions AEU® : choix énergétiques, environnement sonore, gestion des déchets…

▶Déchets

La maîtrise de la croissance des flux de déchets passe avant tout par une réduction à la source de leur production, mais aussi par l'organisation de leur collecte.

❑ Objectifs et actions mis en œuvre :

- limiter et valoriser les déchets de chantier ;
- faciliter le tri des déchets ménagers dans l'habitat, alentour, dans le cadre d'un schéma de collecte ;
- gérer les déchets verts et fermentescibles à la parcelle en incitant le compostage domestique.

❑ Interactions AEU® : choix énergétiques (valorisation), déplacements (transports et types de voiries).

▶Cycle de l'eau

Une meilleure gestion des eaux pluviales permet notamment de diminuer les risques d'inondations et de pollution des cours d'eau. Elle contribue aussi à la qualité des espaces publics.

❑ Objectifs et actions mis en œuvre :

- organiser la gestion des eaux pluviales au plus près du cycle naturel ;
- infiltrer ou garder l'eau le plus possible en favorisant notamment la perméabilité des aménagements ;
- retenir et ralentir le ruissellement de l'eau en améliorant la rétention en amont du bassin ;
- réutiliser l'eau sur place pour l'arrosage notament.

❑ Interactions AEU® : déplacement (transport par voie d'eau, imperméabilisation des parkings et cheminements, nettoyage de la voirie, énergie, biodiversité…

Mise en place d'une charte « Chantiers Propres » (gestion des déchets de chantier par utilisation de « big bags »).

St-Jacques (35) : le toit du supermarché accueille un jardin-verger et un réseau superficiel majeur d'eau pluviale.

Le cas particulier des sols pollués

En milieu urbain ou périurbain, les sols peuvent être pollués en raison de leur passé industriel.

- Se référer aux inventaires historiques urbains compris dans les documents d'urbanisme qui cartographient les zones potentiellement polluées.

- Intégrer les contraintes de dépollution (délais, coûts...) dès la définition du projet d'aménagement.

- Approfondir la connaissance,

le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable (MEDD) a mis au point des outils internet.

www.sitespollues.ecologie.gouv.fr

www.ucie.org

ou intervenants www.upds.org/go

L'ADEME peut également apporter un soutien ponctuel sur cette thématique.

▶Biodiversité

L'étalement urbain entraine la raréfaction et le morcellement des espaces naturels. Le maintien de la biodiversité passe par la protection des milieux, mais aussi par la préservation de leurs interconnexions.

❑ Objectifs et actions mis en œuvre :
- intégrer harmonieusement les projets urbains au patrimoine naturel existant, en aménageant et en gérant des espaces verts plus naturels ;
- intégrer la gestion et la fonction des espaces dès la conception du projet.

❑ Interactions AEU® : déplacements, gestion des déchets verts, énergie, eau…

▶Bruit

La qualité de l'environnement sonore est aujourd'hui un élément d'appréciation du cadre de vie des populations.

❑ Objectifs et actions mis en œuvre :
- limiter les émergences sonores et éloigner le récepteur de l'émetteur ;
- définir des plans de circulation permettant de contenir les nuisances sonores : choix des tracés, des débits, choix de matériels (transports en commun) et de matériaux (revêtement) ;
- optimiser les plans masse en protégeant les bâtiments les plus sensibles (habitat, médico-social…) par des constructions destinées à des publics moins exposés…

❑ Interactions AEU® : usage de l'eau dans les masques sonores, choix modaux…

Avec la prise en compte des enjeux environnementaux, l'AEU® conduit les maîtres d'ouvrage à innover en matière de :

❑ formes urbaines
L'enjeu consiste à concilier le développement urbain actuel et futur avec une utilisation économe de l'espace et un cadre de vie de qualité, tout en respectant l'environnement.

❑ formes d'habitat
Pour répondre durablement aux attentes des habitants, l'offre d'habitat peut être conçu autrement : une intimité visuelle et sonore garantie grâce à des espaces verts publics, une architecture diversifiée et de qualité, des habitats modulables, des extensions aménagées sur l'extérieur, des espaces de proximité…

❑ mixité urbaine
Dans un contexte d'accroissement des prix du logement, du foncier, de l'énergie, permettre le logement de tous nécessite de développer une offre d'habitat diversifiée (mixité sociale) en lien avec les services, les équipements et les commerces.

❑ espaces collectifs (publics et semi-publics)
Lieux de rencontre et d'échange entre les habitants, les espaces publics doivent faire l'objet d'une attention particulière dans leur conception comme dans leur gestion (entretien).

Le retour d'expérience régional

Les démarches AEU® se multiplient en Rhône-Alpes depuis 2005. Le Grand Lyon, après une phase expérimentale sur 8 opérations, a généralisé la démarche sur toutes les ZAC.Les demandes des collectivités et des professionnels laissent présager un accroissement de cette dynamique en lien avec l'implication de nou-

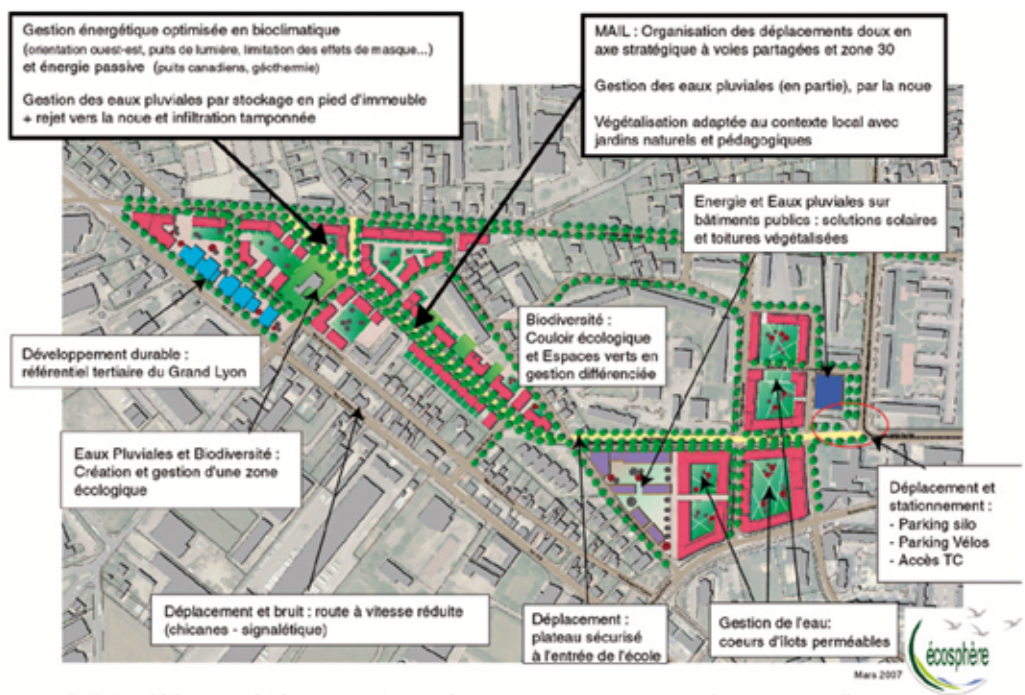
Gestion énergétique optimisée en bioclimatique
(orientation ouest-est, puits de lumière, limitation des effets de masque...)
et énergie passive (puits canadiens, géothermie)
Gestion des eaux pluviales par stockage en pied d'immeuble
+ rejet vers la noue et infiltration tamponnée
MAIL : Organisation des déplacements doux en axe stratégique à voies partagées et zone 30
Gestion des eaux pluviales (en partie), par la noue
Végétalisation adaptée au contexte local avec jardins naturels et pédagogiques
Energie et Eaux pluviales sur bâtiments publics : sclutions solaires et toitures végétalisées
Biodiversité : Couloir écologique et Espaces verts en gestion différenciée
Développement durable : référentiel tertiaire du Grand Lyon
Eaux Pluviales et Biodiversité : Création et gestion d'une zone écologique
Déplacement et stationnement :
- Parking silo
- Parking Vélos
- Accès TC
Déplacement et bruit : route à vitesse réduite (chicanes - signalétique)
Déplacement : plateau sécurisé à l'entrée de l'école
Gestion de l'eau: coeurs d'îlots perméables
écosphère
Mars 2007

St-Priest (69) : exemple de prise en compte des enjeux environnementaux dans un projet d'aménagement.

veaux acteurs (Union Régionale des CAUE de Rhône-Alpes, Métropôle Savoie, SEDHS…).

Bilan quantitatif des AEU® réalisées en Rhône-Alpes par type d'opérations

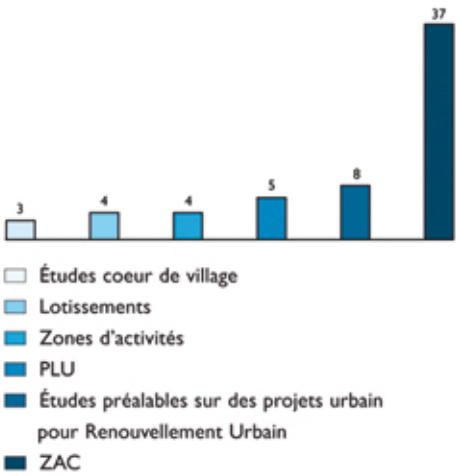

Répartition des AEU® par département

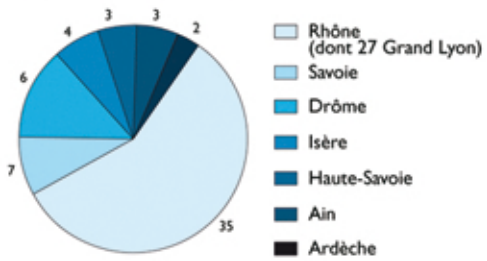

Les bénéfices de l'AEU®

Le retour d'expériences démontre que la prise en compte, très en amont, des facteurs environnementaux a un effet structurant sur le projet, notamment sur les aspects « eaux pluviales », « énergie » et « bruit »… De même, la mise en débat des questions environnementales contribue à l'économie générale du projet.

Le dispositif d'accompagnement régional

À l'initiative des Approches Environnementales d'Urbanisme, l'ADEME invite et accompagne les décideurs publics à s'engager dans la démarche. À ce jour, en Rhône-Alpes 61 opérations sont en cours, à l'état de projets ou au démarrage de leur réalisation.

▶La définition du cahier des charges

Préalablement à chaque AEU®, l'ADEME rencontre systématiquement le maître d'ouvrage dans le cadre d'un entretien, afin de proposer une analyse du projet et de bien définir ensemble les objectifs et résultats attendus.
À l'issue de cette rencontre, un cahier des charges « personnalisé » est proposé par l'ADEME et validé en concertation.

▶Un réseau régional de compétences formé spécifiquement pour cette démarche

Pour réaliser les AEU®, l'ADEME a mis en place un réseau de compétences et d'échanges composé d'une quarantaine de professionnels, urbanistes, architectes, bureaux d'études… Les partenariats engagés avec des acteurs opérationnels comme le Grand Lyon, Métropole Savoie ou des associations départementales accompagnant les collectivités (CAUE) permettent la démultiplication avec transfert de compétences.
Elle assure également un cycle continu de formations (60 personnes formées en 2006).
Concernant l'animation, la promotion, l'accompagnement du dispositif et la capitalisation d'expériences, l'ADEME a mis en place un partenariat avec l'Agence d'Urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise.
Ce réseau de compétences et le retour d'expérience doivent permettre de faire évoluer cette démarche par une appropriation à terme des décideurs, opérateurs et aménageurs.

▶Le soutien financier

L'ADEME propose à la maîtrise d'ouvrage une aide financière maximale de 50 %, cumulable avec d'autres subventions publiques comme les aides régionales dans la limite de 70 % du montant global de la démarche AEU®. Ce coût est plafonné à 20 000 euros pour les opérations d'aménagement et 50 000 euros pour les démarches de planification urbaine (PLU, SCOT).

En savoir plus :
« Réussir un projet d'urbanisme durable »

50 euros - Réf. 5861

Contact
ADEME Rhône-Alpes
Jacqueline Roisil
04 72 83 46 00
jacqueline.roisil@ademe.fr

Esprit Public – Février 2007 – Imprimé sur papier écolabélisé avec des encres végétales – DR

Associer les acteurs du territoire pour renouveler l'offre d'habitat

Réunion du 28 Mars 2007

Exposé de M. Philippe Morel lab,

Maire-Adjoint chargé de l'aménagement de l'espace urbain et environnemental, Mairie de Bourg

philippe morel-lab

Bourg le 31 / 03 / 2007

Exposé au comité de pilotage du 28 mars 2007 **Habitat et Développement Durable.**

Le changement climatique désormais certain, rend l'avenir de la planète incertain et les décisions que chacun de nous prend aujourd'hui auront des conséquences sur les équilibres de demain.
La prise en compte du développement durable limitera les changements à venir car nos rejets, nos déchets, notre excès de consommation d'énergie ont une conséquence, la pollution.

Il y a deux types de pollution : la pollution de proximité (déchets, qualité de l'air, détérioration des paysages) qui nous concerne directement et le rejet de CO2 qui impacte l'équilibre général de la planète.

En matière de CO2, nous pouvons à notre niveau agir dans deux secteurs qui représentent ensemble plus de 50% des rejets de gaz à effet de serre,

1- Les déplacements. L'urbanisme peut ou non limiter la dispersion de l'habitat qui rend d'une part inopérants les transports en commun et amplifie les besoins de déplacements en véhicules individuels.

2- L'habitat . Mieux isolé et utilisant des énergies renouvelables, un habitat adapté peut limiter considérablement le rejet de CO2 par : le bois énergie, la géothermie, l'aérothermie et le solaire.

La prise de conscience est amorcée, mais elle est lente et un petit nombre d'individus seulement est convaincu qu'il est possible de limiter l'évolution en réagissant vite. L'envolée du prix des carburants a été un révélateur positif mais de courte durée.

Il y a des réticences fortes à prendre en compte le Développement Durable dans l'habitat:

Maîtres d'ouvrages - Coûts supplémentaires, retours sur investissements plus longs, problèmes juridiques que toute nouvelle technologie entraîne.

Maîtres d'oeuvres - Prise de risques avec des technologies nouvelles sans retour d'expérience. Crainte de contentieux.

Entreprises - Nécessité de faire des efforts pour connaître la mise en oeuvre des techniques nouvelles
Crainte de faire des erreurs dans les devis en estimant mal la mise en oeuvre de matériaux nouveaux.

Il y a dans "la profession" une grande frilosité vis-à-vis de la prise en compte du DD.

Exemple d'un jeune ménage voulant construire sa maison.
Le coût du foncier ayant beaucoup monté il boucle difficilement son budget et la mise en oeuvre d'énergies renouvelables représente 10 à 15 % de surcoût. Ses partenaires l'incitent à remettre à plus tard cette préoccupation encore inhabituelle.
L'état a bien institué le crédit d'impôt pour la mise en oeuvre de matériel utilisant les énergies renouvelables mais en chicanant sur ce qui est spécifique et non, sur ce qui est fourniture et main d'oeuvre et surtout par le principe même du crédit d'impôt, reportant d'un an à un an et demi le remboursement du supplément développement durable, ce n'est pas très incitatif.

Une bien meilleure réponse serait un prêt à taux zéro pour l'installation DD pendant 7à10 ans, le chef de famille rembourserait avec les économies faites grâce aux technologies économes.

Les collectivités se doivent donc de favoriser fortement des opérations DD, exemplaires pour débloquer les incertitudes et les réticences, afin de mettre en évidence les faisabilités et les économies à termes.

Depuis 2001 la municipalité de Bourg a initié 4 opérations qui ont pris de plus en plus en compte l'aspect développement durable dans une opération d'urbanisme. TIRAND, DEVORAH, BOUVENT, LOEZE.

TIRAND

Fin 2001 après avoir étudié les différentes possibilités d'urbanisation proche du centre et sur du foncier appartenant à la ville, le secteur de TIRAND est retenu.
Ce projet a eu droit à toutes les difficultés : pollution d'un site contigu, archéologie préventive, erreur sur les cartes des niveaux d'inondabilité, enfouissement de la ligne à haute tension de 63 kv, création d'un PAE pour répartir le financement des équipements primaires. Création de six zones sur 15 Ha.
Mais comme monsieur Jourdain nous avons fait de l'AEU sans le savoir, en confiant avant toute chose au groupement TEKHNE-SOBERCO une étude environnementale. Résultat, le constat d'une omniprésence de l'eau à prendre en compte impérativement, respect de la ripisylve du Dévorah et des zones humides à proximité.
Sur la zone 2, amputée de la partie inondable, la première en cours d'aménagement. La SAIEM de Bourg est aménageur, elle cédera une partie du foncier à Bourg-Habitat pour réaliser du logement social dans le cadre de l'opération ANRU et en conservera pour des logements en accession et en locatif social. En tout, 114 logements doivent être réalisés avant fin 2008. Pour une part ils seront équipés de chauffe-eau solaires.
Mais, aussi bien les contraintes qui n'ont rien à voir avec le développement durable, que les surcoûts dûs aux études préalables et la prise en compte de leurs conclusions, ont rendu le bouclage des budgets très difficile à des organismes de logements sociaux dont les loyers sont plafonnés. Une subvention d'équilibre importante apportée par la ville se révèle donc indispensable.

DEVORAH

En 2003 nous rencontrons un architecte parisien qui ayant déposé un brevet portant sur l'exploitation des propriétés de matériaux eutectiques (capable d'accumuler beaucoup d'énergie par un changement d'état et de les restituer quand les conditions changent) cherchait un terrain d'expérimentation pour une analyse comparative sur quelques logements, une partie des logements étant équipée et l'autre non. Le principe de son brevet consiste à réaliser des persiennes et des allèges de fenêtres comportant un gel eutectique derrière une paroi vitrée. Le jour la face absorbante est tournée vers l'extérieur et accumule les calories et la nuit elle les restitue vers l'intérieur de la maison.
La ville avait acquis en 1986 un terrain pour la réalisation de la voie de contournement de l'époque. Le tracé des rocades est allé plus à l'est et ce petit terrain 3500 m2 tourné plein sud convenait parfaitement.

Nous avons recherché un promoteur intéressé par cette expérimentation acceptant d'acquérir le terrain et réaliser le projet proposé par l'architecte. Nous l'avons trouvé et les avons mis en relation. De leur coté les choses se sont parfaitement passées, ils se sont parfaitement entendus. Par contre du côté administratif les problèmes se sont accumulés.
Personnes ne croyait à l'intérêt de ce projet expérimental. Il a fallu lever les recours potentiels des anciens propriétaires qui, la vente administrative ayant eu comme motif une voie de contournement, pouvaient faire appel.

Un cheminement piéton prévu au POS bordait le tènement et une légère modification de celui-ci était nécessaire pour un bon raccordement de la voie piétonne sur la rue.
Le permis de construire a été déposé, la modification du POS avec 14 autres a fait l'objet d'enquête publique, tout semblait avancer enfin correctement quand dans les délais de recours les riverains s'en sont mêlés.
Ceux-ci s'étant approprié du regard ce terrain libre ne supportaient pas que cela change.
18 logements cela allait accroître de façon insupportable le trafic automobile, la hauteur de bâtiments, pourtant inférieure aux règles du POS, était inacceptable, et surtout ces toits terrasse végétalisés détonnaient dans le quartier au point de dévalorises leurs propriétés ! il leur fallait à la rigueur 8 et non 18 maisons dont la hauteur ne pouvait qu'être inférieure aux leurs et avec un toit en bonnes tuiles.
Ayant déposé un recours contre la modification du POS dont 14 chapitres ne les concernaient pas, ils prenaient en otage d'une part, la ville, car dans les 14 points de modification du POS certains sont très importants, et de l'autre l'opération qui ne peut avancer.

Le développement durable, ils ne connaissent pas et n'en ont rien à faire, la compétence de la ville à délivrer les permis de construire ne les intéresse pas, seul compte leur petit pré carré.

Depuis six mois nous négocions pour obtenir le retrait d'un recours, abusif c'est évident, mais le tribunal administratif ne statura pas avant un ou deux ans alors nous amandons le projet : 12 et non 18 maisons, avec des toits et seulement 30% de terrasses, en respectant des distances... des hauteurs ...
Nous espérons signer une convention d'ici quelques jours la ville s'engageant à ne délivrer un permis que s'il respecte leurs oukazes.

Deux constats
1 Le développement durable a un effet repoussoir pour le citoyen non informé de ce qui nous attend.
2 Tout citoyen de mauvaise foi peut sans qu'il lui en coûte, s'approprier des droits qu'il n'a pas.

BOUVENT

L'opération les Berges de Bouvent a été lancée en 2005 par un appel à projet en sollicitant 19 promoteurs.
avec un cahier des charges impliquant une forte prise en compte du développement durable.
Six projets nous ont été remis.
Deux projets se sont détachés et nous avons finalement retenu le projet du groupement BRUNET FLORIOT
Architecte Paul Barbier, le bureau d'étude Odissé et Louis Mainaud comme paysagiste.
Les services techniques de la ville et les responsables du projet travaillent depuis pour aboutir à une véritable prise en compte du Développement Durable :

- La gestion de l'eau par noues et bassin filtrant
- La construction en briques "monomur" et isolation
- Le chauffage par géothermie pour partie
- L'éclairage collectif par batterie photovoltaïque

Une opération qui, compte tenu de la qualité du site cédé par la ville et des engagements pris par les aménageurs, sera certainement un exemple de réalisation durable sans pour autant être excessivement coûteuse.

Conclusion
La maîtrise foncière par les collectivités est indispensable pour pouvoir initier des opérations respectueuses du développement durable. Celles-ci progressivement entraîneront le marché à prendre en compte cette donnée.

LOEZE

Là encore la ville vend à condition son foncier en exigeant des constructions pour un habitat durable.
L'opérateur choisi pour son engagement DD, l'OPAC de l'Ain travaille avec les services de la ville à prendre en compte tout d'abord la gestion de l' eau pour cette opération en bord de Reyssouze. Ripisylve à protéger, noues et bassin filtrant.
L'OPAC procède à l'aménagement de l'ensemble pour un total de 195 logements mais une partie sera rétrocédée à Bourg-Habitat pour le dossier ANRU, une autre pour de l'accession privée,et l'OPAC conservera une partie pour du logement social à son propre compte.

Conclusion
Les bonnes opérations sont celles dont les objectifs ont été clairement définis dès le début.

Dans ces quatre programmes initiés par la municipalité de BOURG, le Développement Durable a été le souci premier.

1 · Localisation au plus près de la zone urbanisée afin de limiter au maximum la création de nouveaux réseaux : eau, égouts, électricité, ordures ménagères et transports en commun.

2 Consommer le moins possible d'espaces naturels.

3 Etude préalable sur l'eau et l'environnement.

4 Incitation forte à l'emploi des énergies renouvelables.

Mais ces contraintes supplémentaires rendent les équilibres financiers difficiles surtout pour le logement social.

Il est donc indispensable que les collectivités soient vigilantes et maintiennent la pression pour que les bonnes intentions initiales ne restent pas au bord du chemin.
Elles devront certainement participer soit par l'apport du foncier soit par des subventions d'équilibre.

Nous sommes devant plusieurs défis majeurs dans les prochaines années :
1 Construire davantage et autrement pour faire face à la crise dulogement et à celle de l'énergie.
2 Faire évoluer les mentalités pour que le bois ou la géothermie soit préféré au fuel ou au Gaz.
3 Faire évoluer les comportements pour que les transports en commun ou le vélo soit préféré au 4/4.

Ce sont les défis qui ont toujours fait progressé l'humanité aussi sommes nous à la veille d'une avancée importante, de nouvelles façons de vivre, de nouveaux métiers, de nouvelles répartitions du pouvoir et de la richesse, un nouveau pas de l'humanité !

Associer les acteurs du territoire pour renouveler l'offre d'habitat

Réunion du 28 Mars 2007

Exposé sur le quartier de Tirand

- par M. Jacques Monnet, Chef de division
Urbanisme, aménagement, construction,
Mairie de Bourg

A
N
P 12
VOIE NORD
P 11
P 13
P 9
P 10
COURS A
COURS B
COURS C
VOIE OUEST
VOIE EST
PARKING A
SENTE NORD
FERME EXISTANTE
P 6
P 8
PARKING B
MAIL CENTRAL
CHEMIN DE TIRAND
PLACETTE
P 7
P 5
P 4
P 2
SENTE SUD
P 1
VOIE SUD
PARKING C
P 3
SENTE SUD EST
C
A
LE DEVORAH
SAEM DE BOURG EN BRESSE
ICADE CITES
URBANISATION DU SECTEUR DEVORAH
LIEU DIT LE TIRAND
A BOURG- EN-BRESSE
PERMIS DE LOTISSEMENT
PLAN DES REVÊTEMENTS DE SOL

Associer les acteurs du territoire pour renouveler l'offre d'habitat

Réunion du 28 Mars 2007

Exposé sur les Berges de Bouvent

- par M. Jacques Monnet, Chef de division Urbanisme, aménagement, construction, Mairie de Bourg

- par M. François Couturier, SCCV Groupe Floriot/ Brunet Eco-Aménagement

- par M. Florent Alonzi, Bureau d'études Odissée

Opération des
BERGES DE BOUVENT

à Bourg-en-Bresse

28 mars 2007

Les Berges de Bouvent

Barbier – Van Den Borre
Architectes Associés

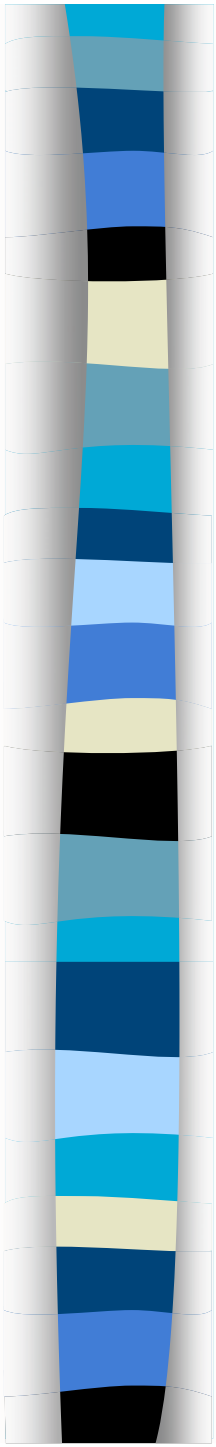

Le contexte et le montage :

La Ville est propriétaire de 34 ha de terrains à Curtafray

Elle a donc décidé d'amorcer l'urbanisation de la zone en lançant une 1ère opération immobilière sur des terrains limitrophes de la Reyssouze et du parc de loisirs de Bouvent, représentant 5,2 ha (dont 2,8 ha inondables)

Pour ce faire, elle a souhaité procéder à un appel à projets par le biais d'un concours de promoteurs

Parmi les critères du concours, le prix n'était pas le critère exclusif, mais ont été aussi jugés les critères :

- de qualité du projet,
- et de développement durable.

Le lauréat a été choisi en tant que « mieux-disant environnemental » au vu des engagements qu'il prenait

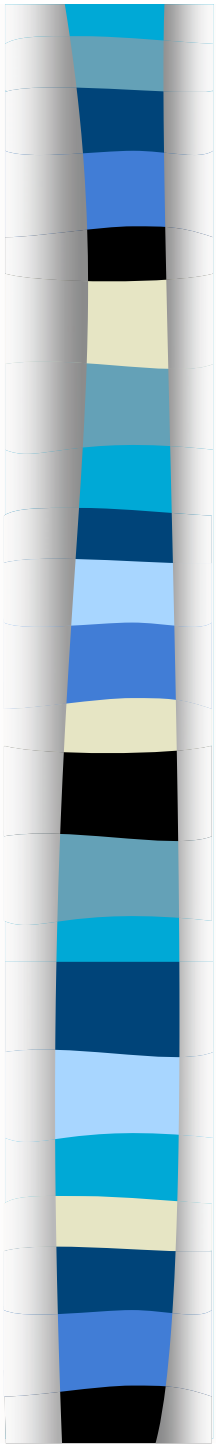

Programme et objectifs :

Les cibles poursuivies en faveur du développement durable ont fait l'objet d'une notice environnementale, valant engagement du promoteur, notice qui a été à ce titre annexée au compromis de vente ainsi qu'au PC

Les objectifs de la Ville étaient de proposer une gamme de produits de qualité différente de l'offre courante, pour des ménages recherchant :

- une forme d'habitat individuel alternative non traditionnelle,
- à proximité de la ville,
- une économie d'espace (hameau),
- mais à des prix restant très attractifs.

Au final, il s'agit d'un programme mixte : individuel / groupé et accession / locatif de 69 logements comprenant :

40 : collectifs et semi-collectifs (R+2 et R+1) dont 20 au centre

et 20 : logements locatifs (vendus en VEFA à un bailleur social) à l'est

21 : individuels jumelés ou groupés

8 : individuels isolés (construits clefs en mains)

Les Berges de Bouvent

Programme d'habitat bio-climatique ouvert sur un parc naturel et la Rey

SCCV Les Berges de Bouvent

SIRE GROUPE FLORIOT

Brunet éco-aménagement
Développement du territoire - Habitat

Les Berges de Bouvent

Plan masse

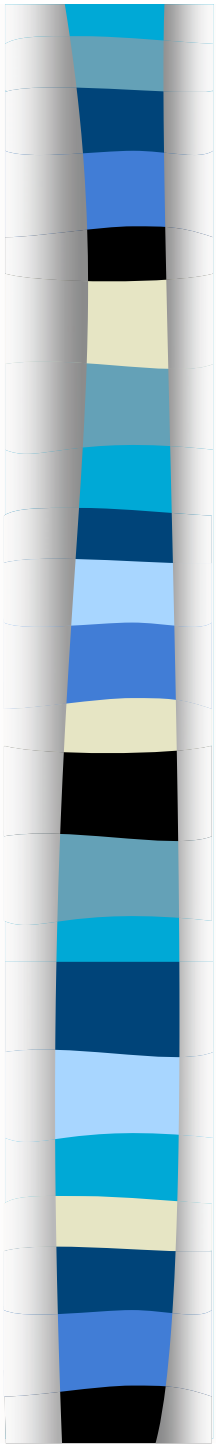

L'approche environnementale de l'urbanisme (dans la conception de l'aménagement) :

- Prise en compte de la crue centennale et du champ d'épandage naturel de la Reyssouze (2,8 ha aménagés en parc champêtre)
- Gestion écologique des eaux pluviales : collecte sans réseaux, par des fossés infiltrants et un bassin ouvert
- Limitation des surfaces en enrobé, voies de desserte limitées à l'entrée de l'opération
- Optimisation totale des déblais/remblais
- Axe de composition central, placette et réseaux secondaires dédiés exclusivement aux modes doux, sécurisés et accessibles
- Gestion des déchets : tri sélectif par points d'apport volontaire
- Composition compacte du plan-masse, limitant l'artificialisation et l'imperméabilisation au strict minimum, chaque logement disposant néanmoins d'un terrain privatif ou d'une terrasse
- Compacité des constructions, orientations nord/sud et logements traversants, apports solaires et ventilation naturels
- Utilisation des énergies renouvelables : solaire, géothermie, aérothermie, chauffage bois possible / choix des matériaux
- Chantier « propre »

Chronologie simplifiée :

novembre 2005-mai 2006 : Concours de promoteurs

26 juin 2006 : Le conseil municipal approuve l'opération et le choix du promoteur :

Il s'agit du groupement :

BRUNET Eco-aménagement & S.R.E. FLORIOT

associés à : Paul BARBIER, architecte
Louis MAINAUD, paysagiste
SCE, hydrauliciens
et ETAMINES, b.e. HQE

mai à octobre 2006 : Opérations de "cessibilité" du foncier
(lever topo, bornage, alignement, DICT, domaines, désaffectation d'un chemin rural, etc…)

18 décembre 2006 : Le conseil municipal approuve le compromis

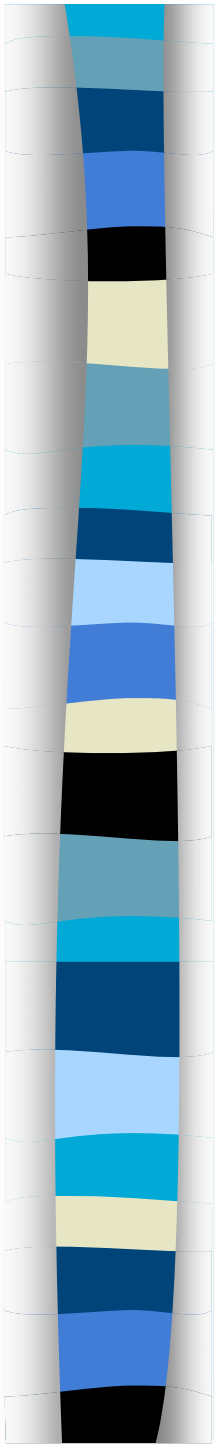

Chronologie simplifiée :

juin à novembre 2006 : Études par Brunet-Floriot, Paul Barbier et associés : **études de maîtrise d'œuvre APS , études géotechniques, études hydrauliques,…**

novembre 2006 : Remise par Brunet-Floriot à la Ville : de la **notice d'engagement à respecter 14 cibles d'éco-aménagement (notice jointe au compromis et au PC)**

novembre 2006 : Remise par Brunet-Floriot à la Ville d'un **APS (condition suspensive du compromis), approuvé par la Ville le : 29 décembre 2006**

novembre à février 2007 : Études par Brunet-Floriot et associés : **études détaillées niveau APD-PRO, études technico-économiques, discussions avec un partenaire bailleur social :** proposition de vente de 20 logements en VEFA

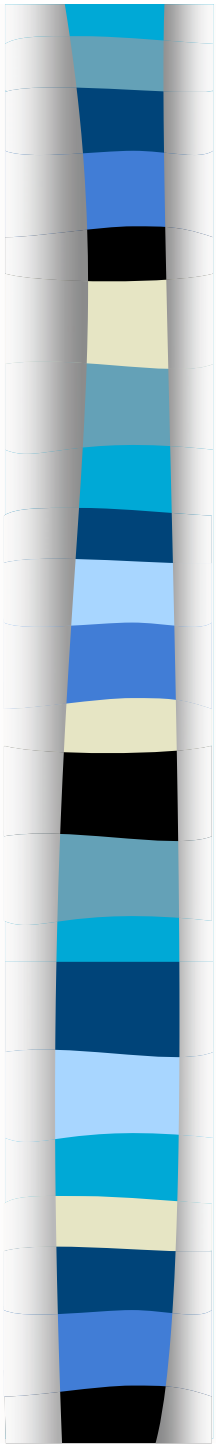

Opérations en cours :

juillet à novembre 2006 : **La Ville étudie un ouvrage cadre pour la collecte des EP en cas d'urbanisation future des 10 ha environ situés à l'amont.**

Cet ouvrage traversera l'opération, sous l'emprise d'un cheminement piétons-cycles public situé dans l'axe du projet, et rejoignant la Reyssouze et le parc de loisirs de Bouvent.

18 décembre 2006 : **Le conseil municipal approuve le dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau, qui sera déposé le :** 4 janvier 2007

28 février 2007 : **Dépôt par Brunet-Floriot du permis de construire**

9 mars 2007 : **récépissé de dépôt du dossier de déclaration loi sur l'eau par Brunet-Floriot**

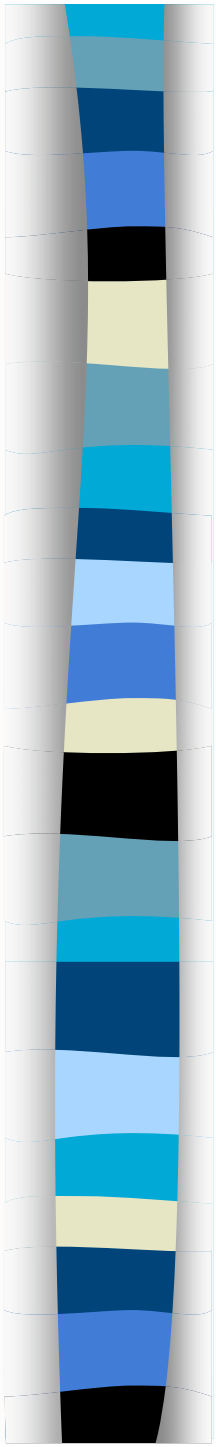

Calendrier à venir :

Permis de construire : mai 2007

Début de la commercialisation : avril-mai 2007

Travaux du collecteur par la Ville : printemps 2007

Purge délai de recours sur le permis de construire : juillet 2007

Réitération de l'acte de vente : août-septembre 2007

Début des travaux de construction possible :
à partir d'octobre 2007 (suivant tranches et commercialisation)

L'engagement initial était de livrer sous **24 mois** à compter du compromis : **soit : 18 décembre 2006 + 2 ans > fin 2008**

Pour rappel : Réunions de pilotage : 09/05/06, 23/05/06, 29/05/06, 27/06/06, 25/07/06, 20/09/06, 18/10/06, 25/10/06, 30/10/06, 30/11/06

Les Berges de Bouvent

Secteurs A et B

21 maisons en bandes – T3 plain pied, T4 et T5 duplex, terrain privatif

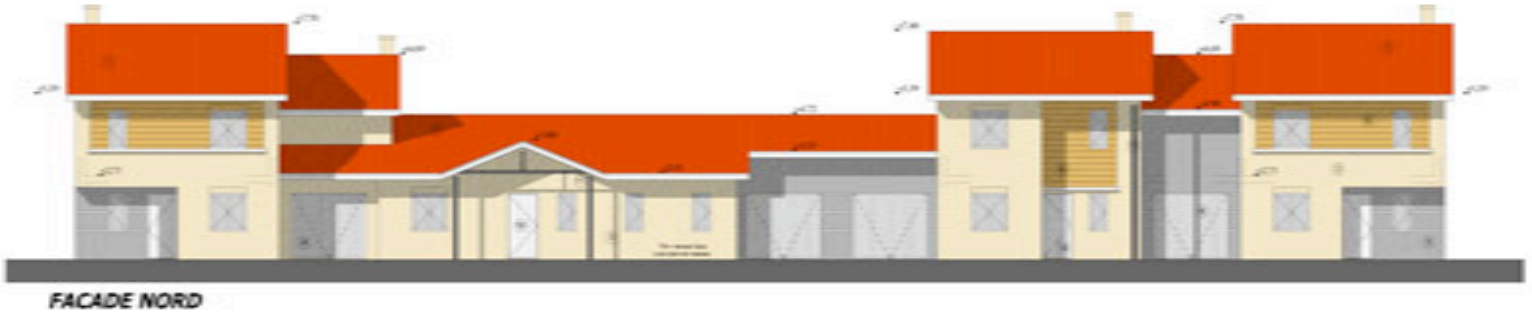

FACADE NORD

FACADE SUD

FACADE OUEST

FACADE EST

SECTEUR A1
FACADES

Les Berges de Bouvent

Secteurs C

2 immeubles – 7 logements du T2 au T5 – garages au RdC – zone de jeux

Les Berges de Bouvent

Programme d'habitat bio-climatique ouvert sur un parc naturel et la Reyssouze

éco-conception

en aménagement du territoire

Par Florian Alonzi

Groupe Brunet

Odissée

Eco-conception - Topographie - Expertise

éco-conception des infrastructures

1/ Adaptation au terrain naturel

. Préserver les pentes et les écoulements naturels, coller au TN (bilan déblais/remblais nul)

. Utiliser les matériaux présents sur le site

. Préserver les espaces naturels et limiter les mouvements de terrain

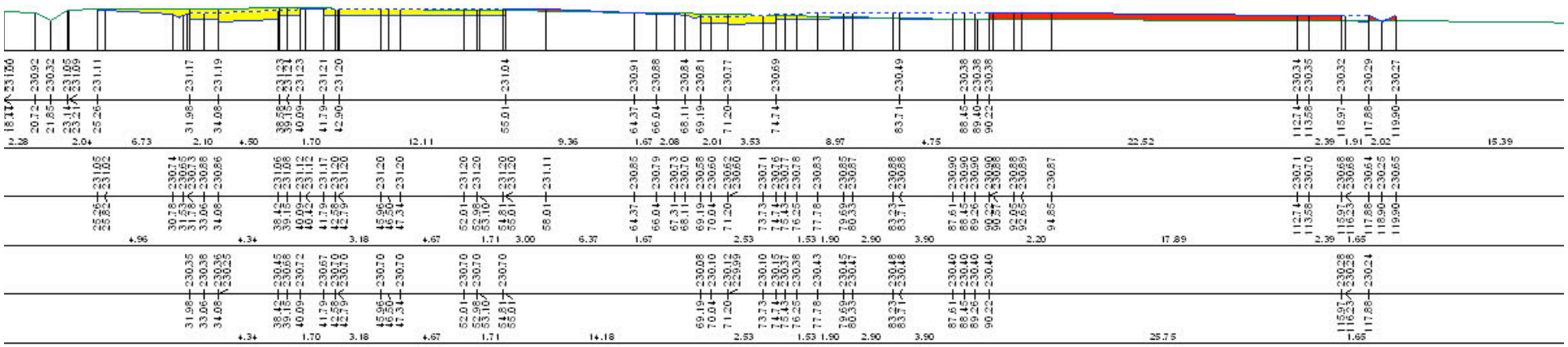

éco-conception des infrastructures

2/ Gérer les problématiques hydrauliques

(Le site est l'exutoire du bassin versant qui s'écoule du nord vers la Reyssouze)

. Favoriser le passage naturel de l'eau : création de zones « inondables »

. Gérer l'eau au plus près : noues plantées, zones humides, également réparties sur toute la surface du programme

. Limiter les surfaces imperméables

éco-conception des infrastructures

3/ Optimiser les infrastructures

Objectif : réduire l'impact, le coût, la complexité, le coût d'usage et augmenter la durabilité des infrastructures

. Réduire les linéaires de canalisations, de bordures…

. Réduire l'emprise des chaussées

. Utiliser le paysage pour séparer, relier…

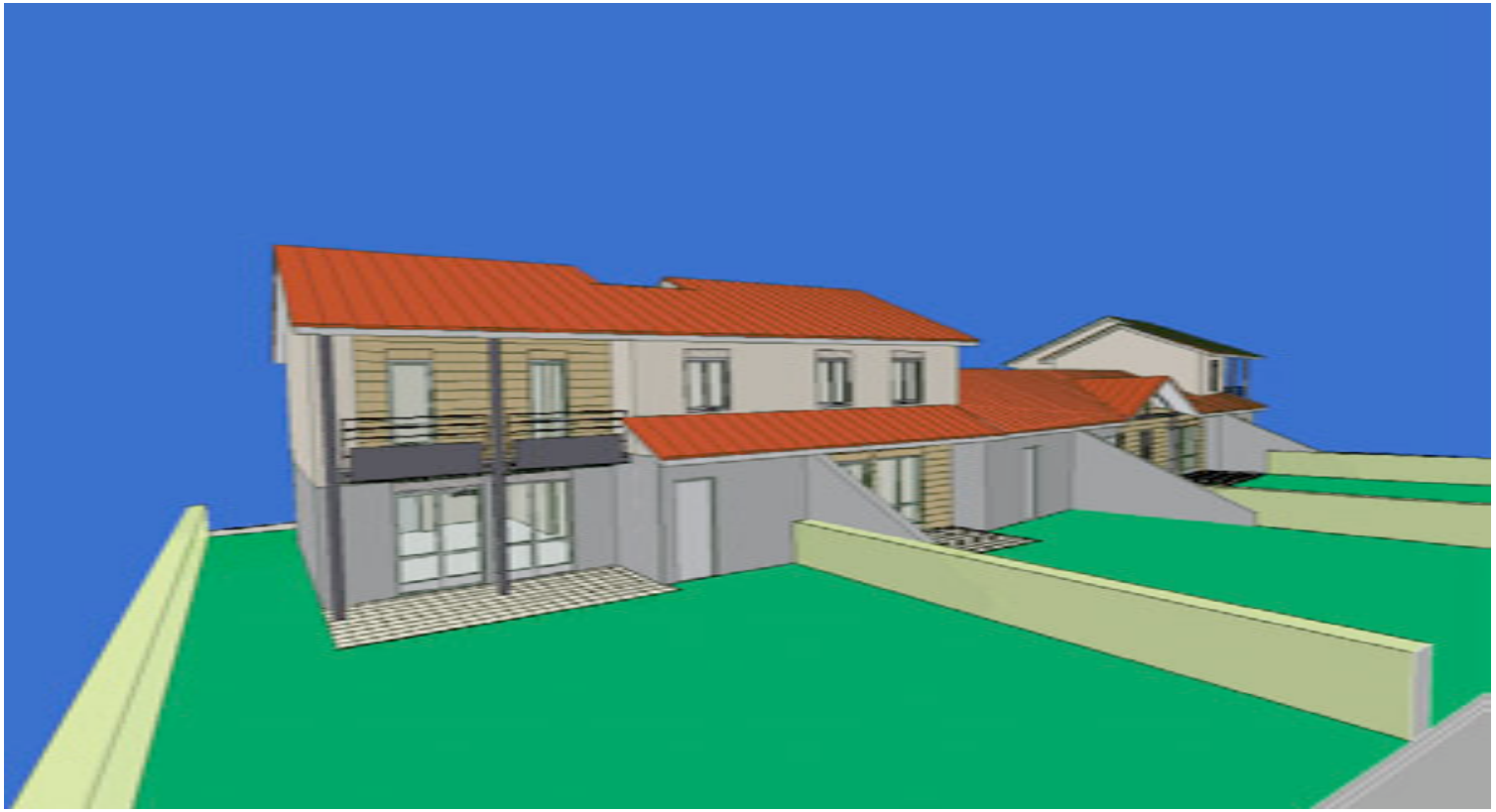

Associer les acteurs du territoire pour renouveler l'offre d'habitat

Réunion du 28 Mars 2007

Interventions depuis la salle (illustrations)

- de M. Daniel Soupe, Pépinières Soupe
- de M. Arnaud Houllière, CAPEB Rhone-Alpes

1er concept SINNOVEG

Concept de Haie Défensive Tressée Naturelle

H.D.T.N.

La « clôture végétale »

Selon le concept A.N.D.S.- Armure Naturelle De Sécurité (brevet déposé international).

La Clôture végétale

Peut remplacer murs et clôtures traditionnels

C

éventuellement

Mise en place de la clôture végétale sous la marque HDTN

Le principe est simple :

- Plantation des végétaux épineux
- Tressage de ces végétaux entre eux
- Éventuellement aux éléments de renfort
- Option **anti véhicule bélier** sur demande
- Option **sécurité enfant**

OBJECTIF:

Formation d'un maillage fin et dense! Impénétrable!

Tressage des végétaux

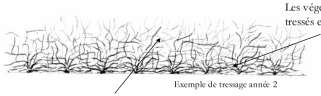

Les végétaux sont tressés entre eux.

Exemple de tressage année 2

Les pousses de l'année n'offrent **aucune portance au sommet.**

Le tressage au ras du sol en interdit également le franchissement par ramping.

Repousses sur tressage

Les végétaux utilisés

Les végétaux utilisés doivent répondre à certains critères:

- Rustiques et résistants à l'arrachement
- Épineux
- De forte densité

Cependant ces végétaux pourront :

- Être persistants pour obtenir un écran visuel total
- Être décoratifs (floraison et fructification)

Les végétaux proposés

•**Zanthoxylum simulans**

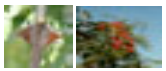

•**Berbéris julianae**

•**Poncirus Trifoliata**

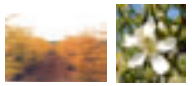

•**Rosiers…**

EXEMPLES D'IMPLANTATION

Gare RER de Lognes (Disneyland)

Exemple d'intégration au paysage.

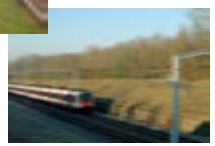

Institut Pasteur :

Plantations de Poncirus en bac

Graffitis sur mur en béton - Transformateur EDF

Protection par la clôture végétale (Zanthoxylum Simulans)

ZONES INDUSTRIELLES

Usine protégée par mur en béton

Zone industrielle de Bourg en Bresse

Protection par la Clôture Végétale (plusieurs espèces d'épineux)

Avec implantation de rosiers dans les haies.

Sécurisation verticale ou horizontale ?

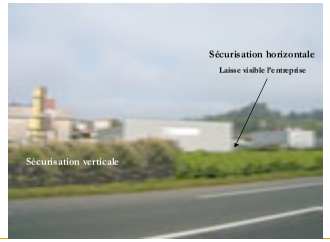

Dépôt de véhicules protégé par un grillage et société de gardiennage

Protection par la Clôture Végétale (Poncirus et Vibumum en fleur)

Usine protégée par clôture classique

Protection par la Clôture Végétale (Berberis en coloration automnale)

Protection de Raffinerie et dépôt de gaz par clôture classique

Implantation d'une Clôture Végétale avec option Anti-Véhicule Bélier

Berberis julianane en floraison Show Room SINNOVEG

La clôture végétale c'est aussi :

- Une intégration environnementale parfaite
- Une discrétion et un aspect décoratif majeurs

- Un effet brise-vent intéressant
- Économique
- Respecte l'environnement

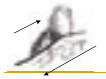

- Efficace contre l'érosion et les glissements de terrain

Et en plus…

- Dissimulation de sites inesthétiques

- Protection visuelle totale
- Fiabilité optimum

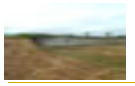

- Frais d'entretien maîtrisés
- Frais de fonctionnement minimes
- Possibilité d'implantation en tous terrains.

Pour une meilleure protection juridique consulter le bureau d'étude SINNOVEG.

SINNOVEG

« Les Lazares »
01400 Chatillon sur Chalaronne
France
04 74 55 00 98
sinnoveg@sinnoveg.com
www.sinnoveg.com

LA PLATE-FORME QUALITE ENVIRONNEMENTALE DANS LE BATIMENT

L'essentiel :

- ***Maître d'ouvrage*** :
- ***Maîtres d'œuvre*** : Grégoire Magnien (Architecte), assisté par Gilbert Storti (CAPEB Rhône-Alpes), Hervé Girard (Construire autrement) et les artisans de la commission **Plate-forme Environnement** de la CAPEB 01.
- ***Propriétaires*** : CAPEB 01 et CAPEB Rhône-Alpes.

Les objectifs de l'exposition :

- **Sensibiliser et responsabiliser** le grand public ainsi que les jeunes, sur l'ensemble des **thématiques environnementales dans le bâtiment**.
- **Mobiliser** les professionnels du secteur (artisans, architectes, prescripteurs) autour de la nécessité de créer **des filières et des réseaux de distribution, en réponse aux attentes des clients sensibilisés.**
- **Dynamiser** l'image du secteur auprès du grand public en insistant sur l'implication forte des artisans dans le projet et la réalisation de la plate-forme.
- **Rassembler le réseau des artisans du bâtiment qui « font bien en matière d'environnement et de patrimoine »**

L'esprit de l'exposition :

- Interactivité, sensitivité, simplicité.
- Communication,
- Relationnel grand public, associations environnementales, architectes et artisans du bâtiment sans enjeux commerciaux directs.

La forme de l'exposition :

- **Un ensemble de modules** exposant des matériaux sains et écologiques et des équipements permettant de réaliser des économies d'énergie. Le passage sur la plate-forme doit être sensoriel. C'est pourquoi les éléments exposés sont très souvent expérimentés ou soumis aux conditions de vie en œuvre.

Les modalités de location de l'exposition :

- Le cahier des charges de la plate-forme est en cours de réalisation. Toutefois, sans entrer dans les détails des coûts de location, les closes suivantes ont déjà été définies :
- Le transport aller et retour des éléments de la plate-forme est à la charge du locataire.
- La plate-forme devra être assurée par le locataire sur la durée de l'exposition, à hauteur de 30 000 € (variable suivant le nombre de modules loués).
- La location de la plate-forme est modulable en fonction de l'espace disponible et de la thématique abordée : **les modules peuvent être loués indépendamment les uns des autres.**

Le descriptif général de la plate-forme :

14 thématiques avec un ensemble de « meubles » d'expérimentation et de vie en œuvre et un ensemble de fiches pédagogiques synthétiques par matériau ou équipement. Les fiches permettent de structurer la communication et l'animation autour de la plate-forme et de créer un certain nombre de repères graphiques par thématiques. Le but étant d'illustrer un moyen de répondre aux enjeux environnementaux au travers des bonnes pratiques de la construction.

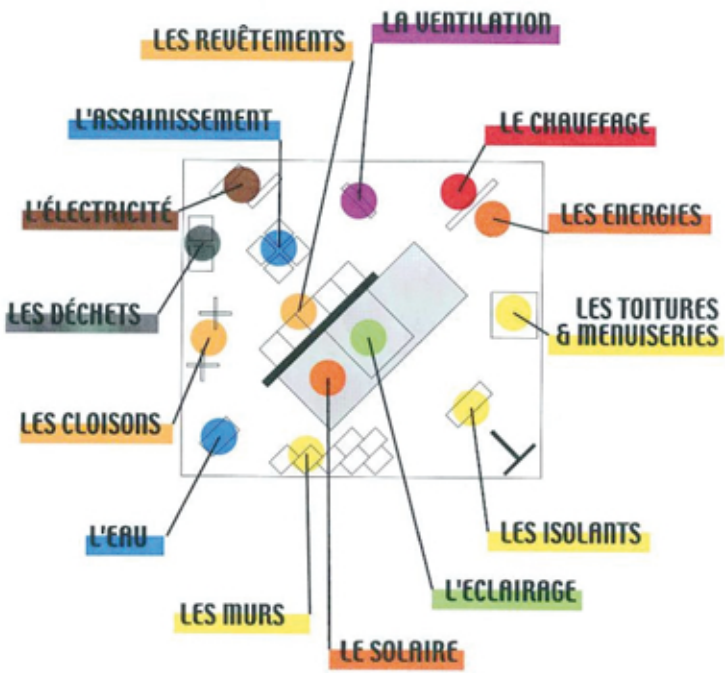

Exemple de fiche pédagogique synthétique : fiche matériau de construction : mur ossature bois.

L'objectif est de synthétiser clairement les propriétés du matériau et de renseigner sur sa mise en œuvre, sa vie en œuvre et surtout de l'évaluer en fonction de 4 critères de choix :

- **Ça crée du confort ?**
- **Ça joue sur la santé ?**
- **Ça respecte l'environnement ?**
- **Et le coût global ?**

La Qualité Environnementale dans le Bâtiment
CAPEB

1 L'ENVELOPPE DU BATIMENT

MUR A OSSATURE BOIS

MUR CONSTITUÉ DE:
- AME PRINCIPALE EN BOIS SECTION 48x150mm
- PARE-VAPEUR INTÉRIEUR
- PAREMENT INTÉRIEUR PLAQUE FERMACELL SUR OSSATURE
- ISOLATION RÉPARTIE OUATE DE CELLULOSE
- FERMETURE EXTÉRIEURE PANNEAU OSB FORMANT VOILE TRAVAILLANT
- PARE-PLUIE EXTÉRIEUR
- BARDAGE EXTÉRIEUR BOIS SUR OSSATURE

DES CONSEILS ? DEMANDEZ A VOTRE ARTISAN CHARPENTIER

CRITERES DE CHOIX

A QUOI ÇA SERT ?
STRUCTURE — ENVELOPPE / ISOLATION
FINITION — EQUIPEMENT TECHNIQUE

ÇA CRÉÉE DU CONFORT ?
HYGROTHERMIQUE
ACOUSTIQUE
VISUEL
OLFACTIF

ÇA JOUE SUR LA SANTÉ ?
QUALITÉ DE L'AIR
QUALITÉ DE L'EAU
ELECTROMAGNÉTISME
PARTICULES ABSORBABLES

ÇA RESPECTE L'ENVIRONNEMENT ?
A LA CONSTRUCTION
A L'USAGE

ET LE COÛT GLOBAL ?
A LA CONSTRUCTION
A L'USAGE

34 rue Général Delestraint
01000 BOURG EN BRESSE
Tél 04 74 21 11 31 - Fax 04 74 21 98 41
courriel : contact@caue-ain.com
site : www.caue-ain.com